

VILLE DE PARIS

**PLAN PROGRAMME
DE L'EST DE PARIS**

FP
1234

**COMMUNICATION
AU CONSEIL DE PARIS**

28 NOVEMBRE 1983

AP 1234

VILLE DE PARIS

Direction de l'Aménagement Urbain

Atelier Parisien d'Urbanisme

Paris, le 23 novembre 1983

AU. 33/56

Communication au Conseil de Paris

PLAN-PROGRAMME DE L'EST DE PARIS



Le déséquilibre de Paris entre sa partie Est et sa partie Ouest constitue une caractéristique ancienne et permanente de la capitale.

Certains géographes ou urbanistes ont d'ailleurs parfois relié cette constatation à un phénomène de caractère général selon lequel les cités se développeraient essentiellement vers l'Ouest, laissant à l'arrière et à la traîne leurs quartiers orientaux. Des explications, tenant par exemple aux vents dominants, ont d'ailleurs été cherchées à ce qui serait "une loi de l'évolution des villes", encore que celle-ci semble bien présenter plusieurs exceptions...

La Municipalité de Paris ne considère pas qu'il s'agisse là d'une fatalité inéluctable.

Déjà le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme approuvé le 17 mars 1977, mais dont la mise en oeuvre avait été amorcée auparavant, avait fait figurer le rééquilibrage de Paris vers l'Est parmi ses principaux objectifs. L'évolution récente de la capitale au cours des dernières décennies a d'ailleurs tendu, du fait en particulier de l'action de la Ville, à atténuer sur certains plans (équipements publics, confort des logements, répartition des activités tertiaires...) les contrastes criants qui existaient entre les deux grandes fractions de son territoire.

./.

Accentuer cette politique et la conduire de manière systématique et volontaire au cours des prochaines années fait l'objet d'un engagement formel de la nouvelle Municipalité élue en mars dernier. Avec la politique du logement, qu'elle recoupe d'ailleurs sur de nombreux points, elle constitue le principal axe d'effort de la Ville dans le domaine de l'urbanisme, au sens le plus large du terme, au cours des prochaines années. Cela ne veut naturellement pas dire -et j'y reviendrai- qu'elle soit exclusive d'interventions nombreuses et d'investissements importants dans les autres parties de la capitale. Celà veut dire seulement -mais veut dire pleinement- qu'une attention, une volonté, une persévérance toutes particulières ainsi que des moyens accrus seront apportés tout au long de la conduite des affaires de la Ville au cours des prochaines années, pour que les objectifs du plan-programme de l'Est de Paris puissent être atteints.

Cette intention étant affirmée, et avant de préciser sur quels thèmes et de quelle manière la Ville entend la concrétiser, trois questions préalables ne peuvent manquer de se poser :

- Pourquoi un plan de l'Est de Paris ?
- Quel peut être son champ d'application ?
- A quoi doit servir un plan-programme de l'Est de Paris ?

La présente communication répondra d'abord à ces questions qui concernent, au fond, la définition et l'objet du plan programme de l'Est de Paris , puis elle présentera les actions qu'il est proposé de mener à bien dans le cadre de ce document.

I - OBJET ET DEFINITION DU PLAN-PROGRAMME

A. Pourquoi un plan de l'Est de Paris ?

L'Est de Paris, sans, pour le moment, fixer une délimitation très précise à cette désignation, forme une partie de la capitale pour laquelle trois constatations majeures peuvent être faites :

- 1/ C'est celle où le plus grand effort de transformation et d'équipement a été conduit dans les années passées.
- 2/ Mais c'est encore celle où subsistent de graves différences qui continuent d'en faire une partie défavorisée de la ville par rapport aux autres quartiers de Paris, globalement entendus.
- 3/ Et c'est celle, enfin, où existent les plus grandes chances -les dernières chances- d'un redéveloppement de la capitale.

- 1/ Les deux dernières décennies ont vu se dérouler dans l'Est de Paris un considérable mouvement de rénovation qui a pris la forme soit d'opérations d'ensemble menées sur des zones entières à l'initiative de la Ville et avec son soutien, soit d'interventions privées plus ponctuelles, mais souvent importantes, entreprises sur des terrains fréquemment distraits de leur affectation industrielle.

Plus de 140 000 logements ont été ainsi construits dans l'Est de Paris de 1962 à 1982, ce qui représente 27 % du parc de logements de cette partie de la capitale, alors que cette proportion est inférieure à 15 % dans le reste de Paris. Pour la seule période 1970 - 1982, 100 000 logements ont été livrés.

L'Est de Paris a, de la sorte, accueilli l'essentiel de la construction neuve réalisée dans la capitale.

Il a également fait l'objet d'un effort d'équipement tout à fait massif.

C'est ainsi que, pour la seule période 1977-1983, l'Est de Paris a vu l'ouverture de quelques 56 groupes scolaires maternels et élémentaires nouveaux, huit établissements d'enseignement secondaire, 36 crèches collectives, une quinzaine d'équipements sportifs, trois bibliothèques, trois conservatoires d'arrondissements (10e, 12e et 13e), plusieurs grands jardins nouveaux -Villemin, La Roquette, bassin de l'Arsenal, rue Piat (première partie)- etc...

x

x

x

- 2/ Cependant il reste vrai que, malgré l'ampleur de cet effort, l'Est de Paris, tout en étant dans la capitale, se trouve, à plusieurs points de vue, dans la situation et l'image d'une forme de banlieue par rapport à la ville même avec laquelle il fait pourtant corps.

Au delà de considérations intuitives, qui résultent d'ailleurs parfois d'une réelle méconnaissance de ces quartiers, il convient de mieux mesurer les différences et de chercher à caractériser les domaines où l'Est de Paris révèle de réels handicaps par rapport au reste de la Ville.

Ils peuvent se résumer en cinq points.

- a) Un état général de l'équipement des logements nettement plus défavorable: malgré l'importance considérable des rénovations et réhabilitations des dernières décennies, l'Est comprend encore près d'un quart de logements démunis des éléments de confort indispensables (WC intérieurs et salle d'eau ou de bains), soit au total plus de 130 000 unités. Pour chacun des équipements du logement, le pourcentage constaté dans l'Est est inférieur de plusieurs points à celui du reste de la capitale, même si l'écart, autrefois très important, a tendu à se réduire.
- b) L'existence de "poches d'inconfort" et d'"îlots sensibles" concentrés dans des secteurs, bâtis pour l'essentiel au XIXe siècle pour accueillir une population modeste et dont les immeubles, d'une qualité limitée au départ, ont été mal entretenus et sont aujourd'hui très dégradés. Ces "îlots sensibles" comprenant une proportion très élevée de logements sans confort -plus du tiers, fréquemment plus de 40 % à 50 %- et se caractérisant également par la petite taille des appartements et la présence d'un surpeuplement marqué, sont les lieux d'accueil privilégiés d'une population très modeste et particulièrement de nombreux immigrés. La population étrangère y est souvent majoritaire ; au niveau plus vaste des quartiers administratifs, elle atteint des niveaux élevés proches et parfois supérieurs au double de la moyenne parisienne (16,5 % environ selon le recensement 1982). Ainsi, le quartier de la Goutte d'Or, dans son ensemble, compte 35 % d'étrangers ; les quartiers de Belleville et des Quinze Vingts (qui comprend le secteur Chalon) 29 % ; celui de la Folie Méricourt au Nord du 11e arrondissement 21 % etc... (1).

(1) Il est en outre presque certain que ces chiffres sont sous-évalués compte tenu du caractère fluctuant de cette population et de l'extrême difficulté d'en établir le recensement.

Les établissements d'enseignement des quartiers de l'Est de Paris accueillent en conséquence une forte proportion d'enfants étrangers dont certains ne sont pas francophones : en 1982-83, on comptait ainsi 24 % d'enfants étrangers dans les écoles du 10e et du 20e arrondissements, 29 % dans le 11e et le 18e, ces valeurs moyennes étant nettement dépassées dans les quartiers où la population immigrée est la plus nombreuse, surtout dans les écoles primaires.

Cette concentration donne lieu à tous les phénomènes que l'on connaît de ghetto et de rejet et à tous les risques graves qui résultent d'une telle situation.

De telles poches d'inconfort et d'authentique pauvreté couvrent approximativement quelques 400 hectares, soit 5 % de la surface totale de la capitale, mais plus de 10 % de la surface de l'Est de Paris, tel qu'il sera proposé plus loin d'en retenir la définition. Elles correspondent généralement :

- . soit à des opérations de rénovation, anciennes, mais trop lentement menées et encore inachevées (Belleville ; Amandiers) ;
- . soit aux abords de ces opérations, initialement laissés à l'écart de l'intervention publique d'aménagement et où se sont reportés les problèmes, transférées les populations, accélérés les phénomènes de détérioration de l'habitat et du cadre de vie, du fait même de la proximité des chantiers, et, où par conséquent se manifestent parfois des actions de squatage (Ramponeau ; Orillon ; Ménilmontant ; Mare-Cascades ; certains îlots bordant la rue de Flandre ; Moulin de la Pointe ; Vandrezanne) ;
- . soit à des secteurs dont le domaine bâti ancien a été peu et mal entretenu et s'est même souvent dégradé (certaines parties du Faubourg St-Antoine ou de la rue de la Roquette) et délabré (Buisson St-Louis ; Réunion, Moskowa, avec parfois l'apparition de "quasi ghettos" (Chalon ; Goutte d'Or ; Château Rouge)

Aux contrastes, nés de la présence de ces zones, où l'inconfort et les problèmes sociaux de toute nature sont particulièrement marqués, sont venues s'ajouter, très localement, d'autres oppositions provenant de la détérioration de certains ensembles importants de logements sociaux plus récents (HBM ou HLM), où se trouve concentrée - par le jeu des attributions - une proportion excessive de familles très modestes et de cas sociaux. Certains de ces immeubles connaissent d'ailleurs, eux aussi, un très mauvais état d'entretien et offrent des conditions de vie regrettables ; il s'agit essentiellement d'immeubles ou de groupes HBM : rue Brillat Savarin, rue de Ménilmontant, porte de Bagnolet...

Il ne convient cependant pas de se méprendre dans l'analyse générale de ces problèmes. Ceux-ci ne résultent pas, comme il est parfois inexactement dit ou suggéré, d'une concentration excessive de la construction neuve de logements aidés dans l'Est de Paris. De 1975 à 1982, les logements non aidés ont en fait représenté 76 % des logements achevés dans l'Est de Paris (10e, 11e, 12e, 18e, 19e, 20e arrondissements) et les logements aidés (HLM - PLA - ILN - Inter-médiaire) 24 %. Si l'on se réfère à une plus longue période, ce pourcentage serait encore supérieur. Il est vrai que dans les toutes dernières années, l'effondrement des opérations privées, le maintien, voire le renforcement, des actions publiques font apparaître au contraire que le logement aidé, ainsi très largement défini, a représenté en 1980-81-82 près de 55 % des achevements de constructions, mais ce pourcentage s'applique malheureusement à des chiffres totaux bien inférieurs.

Il est vrai aussi que cette partie de la ville a accueilli près des 2/3 des logements aidés réalisés dans Paris (64% pour 75-82) ; mais comme elle était le théâtre de la plus grande partie du mouvement de construction neuve, il s'y déroulait un pourcentage à peine inférieur de l'ensemble des constructions de logements. (61 %). Ainsi il n'est pas contradictoire de constater que si les 2/3 des logements de caractère social ont été réalisés à l'Est, ils n'ont cependant représenté que le quart des constructions qui s'y sont achevées.

c) Des insuffisances persistantes dans le domaine des équipements publics :

Ce diagnostic peut paraître surprenant si l'on mesure l'ampleur des réalisations effectuées au cours des récentes années.

Pour la période 1977-83, l'Est a en effet concentré l'essentiel des réalisations livrées à Paris dans le domaine scolaire : 55 établissements maternels et élémentaires totalisant 453 classes (68 % du total), 7 CES et un LEP, soit tous les établissements secondaires.

Dans d'autres domaines où, il est vrai, des besoins existaient dans d'autres secteurs de Paris, l'Est n'a pas eu une part prépondérante ; il a ainsi accueilli 36 crèches collectives (43 % des berceaux créés) ; quatre bibliothèques (sur onze) ; trois conservatoires (sur huit) ; une quinzaine d'équipements sportifs (sur plus de quarante) dont trois piscines (sur neuf).

Cependant l'importance des constructions nouvelles édifiées depuis vingt ans, a entraîné, soit un apport, soit une redistribution de population dont la composition présentait en outre certains traits spécifiques. C'est grâce à ce mouvement démographique à l'Est de Paris que l'évolution, tendant à une baisse régulière et de plus en plus accentuée du chiffre des habitants de Paris a été freinée puisque son rythme a décru de près de la moitié. En effet, la population de l'Est est demeurée quasiment stationnaire de 1975 à 1982. Elle a même cru dans les secteurs les plus rénovés (Est du 10e, Sud du 13e, ensemble du 19e et partie du 20e arrondissement).

Du fait de son chiffre global, mais aussi et peut-être surtout du fait de ses caractéristiques particulières -et principalement la présence d'une proportion élevée d'enfants (16 % de moins de 15 ans contre 13 % dans le reste de Paris)-, ce mouvement de population a entraîné des besoins importants d'équipements, auxquels il a été difficile de répondre en raison de leur ampleur et aussi de la difficulté de trouver des terrains d'assiette suffisants et bien adaptés, surtout dans les secteurs anciens où se développaient des opérations ponctuelles et diffuses. Ceci a conduit à des insuffisances quantitatives -particulièrement dans les secteurs anciens, proches du centre- et aussi qualitatives ; livraison fréquente d'équipements mal implantés ou situés dans un environnement ingrat ; nombreuses constructions provisoires (le 19e arrondissement où le mouvement de construction a été récemment très rapide compte ainsi plus de 50 classes provisoires -de qualité très variable, il est vrai).

Au delà des équipements de proximité, l'Est reste, en outre, marqué par la faiblesse de son armature en équipements attractifs, d'un certain rayonnement ; cela est vrai pour les conservatoires ou les salles de spectacles et d'exposition et, plus encore, pour les grands équipements, au niveau de la Ville, et a fortiori de l'agglomération, dont il est jusqu'à présent presque totalement dépourvu (si l'on excepte le Théâtre de l'Est Parisien). La décision d'implanter à Bercy, le Palais Omnisports a constitué le premier coup et d'une grande force porté à ce déséquilibre majeur qui n'en subsiste pas moins, de manière évidente, sur de très nombreux plans.

./.

d) Une structure économique fragile

L'Est de Paris, tel que nous le comprenons, représente 49 % environ de la population de la capitale, mais 30 % de ses emplois. Si l'on estime que la concentration d'emplois dans certains quartiers de l'Ouest de la capitale est excessive, cette disproportion en poids respectif peut ne pas être regardée comme trop négative. C'est, par conséquent, avant tout d'un point de vue qualitatif que la situation des activités dans l'Est de la Ville révèle de graves handicaps :

- les activités de fabrication y restent importantes, quoique minoritaires, mais beaucoup d'entre elles connaissent des problèmes d'avenir, si ce n'est de survie ;
- les activités tertiaires si elles sont désormais dominantes, ne comportent qu'une part assez faible de services de direction, d'entreprises de pointe, de secteurs clés et attractifs dans l'évolution économique moderne ;
- aussi les problèmes de l'avenir de l'emploi dans cette partie de Paris présentent des aspects particulièrement alarmants.

- . L'image de l'Est de Paris continue d'être marquée par la tradition d'une présence particulièrement forte d'entreprises industrielles et artisanales. Cependant ces secteurs d'activités n'y représentent plus aujourd'hui qu'à peine le tiers des emplois totaux, (en incluant les emplois de sièges sociaux que les données statistiques disponibles ne permettent pas d'isoler clairement). S'il reste vrai que l'Est continue de concentrer l'essentiel des emplois de "production" qui subsistent dans Paris, il apparaît ainsi que leur rôle est aujourd'hui nettement minoritaire. Parmi ces activités productives, assez rares sont celles qui jouent un rôle de création et d'entraînement important au niveau national et international.

Au contraire, des branches économiques qui, au plan national, apparaissent plus sujettes à des difficultés et à la récession (bois-ameublement ; cuir-chaussure ; habillement, etc...) occupent encore des effectifs importants, mais dont le maintien à terme est souvent précaire, surtout dans cette période de crise.

- . Les activités tertiaires se sont fortement développées dans l'Est de Paris au cours des dernières années. Mais si l'on excepte les développements voisins de la Gare de Lyon, il ne s'agit pas le plus souvent de firmes ou de services de "haut de gamme".

La quasi-totalité des sièges sociaux des grandes entreprises est localisée à l'Ouest de Paris ; presque aucun "quartier général" de société nationale ou internationale ne s'est installé dans l'Est ; 6 % seulement des emplois de banque et d'assurances de Paris sont exercés dans l'Est ; tout l'appareil administratif dirigeant de l'Etat en est aujourd'hui absent : la récente décision de transférer le Ministère des Finances dans le quartier Gare de Lyon-Bercy constitue à cet égard une novation de la plus grande importance par rapport à toute une tradition d'implantation des principaux organes de l'Etat ; enfin, l'équipement hôtelier de bonne ou de haute qualité est faible, malgré la présence ou la proximité de quelques uns des principaux points d'accès à Paris, tandis que les pôles commerciaux à fort pouvoir d'attraction - comme ceux de la place d'Italie et de la place de la Nation - sont peu nombreux et de petite taille, si on les compare au réseau de grands magasins et d'avenues, de rues, de zones vouées au commerce sous toutes ses formes, que comporte le reste de la ville.

Petit commerce, services divers liés notamment à la fonction d'entrepôt, bureaux pour des fonctions d'exécution, le plus souvent dépendantes d'échelons de direction situés ailleurs dans Paris, constituent ainsi la plus large part des emplois tertiaires de l'Est, alors que les activités prestigieuses et attractives y sont rares.

- . De l'analyse de cette situation, découle le caractère préoccupant des perspectives d'évolution de l'emploi dans cette partie de la capitale où, il faut le noter, le taux de chômage est supérieur (de deux points environ) à ce qu'il est dans le reste de Paris. Certes, jusqu'à présent, la réduction des effectifs employés semble s'être opérée à un rythme à peu près comparable à celui de l'ensemble parisien. Mais pour l'avenir, la structure particulière de la répartition des activités selon les branches et les secteurs risque bien de ne pas permettre le maintien d'un tel équilibre dans cette décroissance d'ensemble : l'Est pourrait, plus que le reste de la ville, être directement atteint par une régression de l'emploi.

En effet, les pertes d'effectifs dans le secteur industriel et artisanal ne pourront être stoppées ni totalement compensées par la politique de grande envergure lancée par la Ville depuis la fin de 1978 en faveur de ce type d'activité. La faiblesse de nombreuses entreprises -vétusté des locaux, parfois du matériel et des structures ; absence de moyens financiers ; appartenance à des branches en difficulté- rend malheureusement probable, si ce n'est inéluctable, la disparition de plusieurs d'entre elles dans la rigoureuse conjoncture économique d'aujourd'hui. L'action municipale, notamment du point de vue foncier, a permis d'offrir d'importantes possibilités de renouvellement et de réaménagement ou d'accueil aux activités industrielles et artisanales. Mais il lui sera sans doute difficile de parvenir, à elle seule, à enrayer complètement une évolution qui se déroule d'ailleurs dans toutes les grandes villes de France et du monde.

Or, dans son état actuel, le secteur tertiaire de l'Est, si l'on ne parvient pas à redresser l'image de cette partie de Paris, ne paraît guère en mesure de prendre le relais et d'assurer la compensation de cette diminution des emplois secondaires. L'évolution économique générale et celle des techniques ne sont en effet pas propices au développement du type d'emplois d'exécution qu'accueillent avant tout les quartiers concernés. En outre, la politique nationale d'aménagement du territoire, et parfois celle de la Région Ile-de-France, tendent inlassablement et obstinément à déplacer des emplois de ce type vers d'autres localisations en villes nouvelles ou en province.

Ainsi, le maintien des emplois exercés à l'Est de Paris apparaît-il plus incertain, plus menacé.

e) Un paysage urbain déstructuré, des espaces publics moins bien traités :

Au delà des analyses qui précèdent, fondées sur des faits, des statistiques ou des éléments de prévision objectifs, il existe, pour décrire les handicaps actuels de l'Est de Paris, un dernier élément moins facile à caractériser et pourtant essentiel : une moindre qualité de mise en valeur de l'environnement urbain, du paysage du quartier, de la rue, des places, de l'aménagement, voire de l'entretien, de l'espace public. Cette constatation

subjective, mais qui saute aux yeux lorsque l'on parcourt l'Est de Paris, résulte bien sûr pour une large part de ce qui a été précédemment décrit : dégradation de l'habitat ; poches de pauvreté et quasi ghettos ; implantation discutable de certains équipements ; pourrissement sur place d'activités à la limite de la survie etc...

Mais elle relève aussi d'une considération plus générale. L'histoire de la formation de l'Est de Paris, l'importance des interventions d'urbanisme des dernières décennies ont fait de cette partie de la ville un véritable "patchwork" urbain, mêlant des tissus anciens -généralement au long des voies traditionnelles de pénétration dans Paris-, des secteurs du XIXe siècle, dont la qualité d'organisation et de construction est très variable, et des zones rénovées dans le cadre d'opérations publiques -mais souvent brutales et sans rapport avec l'environnement- ou à coup d'interventions ponctuelles désordonnées.

Cette hétérogénéité se retrouve à l'intérieur même des tissus anciens où sont juxtaposées -ou parfois confrontées- des constructions très disparates dans leurs dates de réalisation, leurs hauteurs, leurs volumes, leurs matériaux ; cela est souvent frappant dans les secteurs où se sont multipliées les opérations récentes diffuses.

Les confrontations ainsi créées, entre des types d'urbanisme et de construction étrangers les uns aux autres, donnent souvent une impression générale de désordre et de destructuration qui contraste fortement avec les grands éléments de composition urbaine, d'organisation et de cohérence du domaine bâti et de l'espace public qui marquent, dans leur ensemble, les quartiers du centre et de l'Ouest de Paris.

Il s'y ajoute, de façon générale, un caractère plus sommaire, moins soigné, apparemment moins bien entretenu, des espaces publics : rues, places, jardins, et de leur aménagement qui est souvent insuffisant et donne l'impression de l'inachevé.

°
° °

5/ L'Est de Paris dont on vient ainsi de décrire les handicaps est cependant aussi la partie de la capitale qui dispose des plus grands atouts pour un redéveloppement à l'échelle non seulement de ces quartiers, mais de l'ensemble de la ville et pour l'intérêt de Paris dans son entier.

- a) Le premier atout est bien évidemment l'avère du caractère inaccompli et incomplet de l'aménagement et de l'urbanisme des quartiers concernés. De ce fait même, cette partie de la Ville recèle les plus grandes possibilités d'acquisition des sols, de redéfinition de leur affectation, de remise en valeur du paysage, d'autant plus que beaucoup des terrains y sont déjà la propriété de la Ville, de ses sociétés ou d'autres collectivités publiques comme la S.N.C.F.

On peut estimer que les trois quarts des terrains aménageables de Paris, à avenir plus ou moins proche, se trouvent à l'Est de la ville (alors que ces quartiers ne représentent que de l'ordre de 45 % du territoire communal sans les Bois). Le terme de "gisements fonciers" a parfois été employé : quelle que soit la validité de l'expression, la plupart de ceux qui existent encore dans Paris se trouvent dans les quartiers concernés par le "plan-programme". C'est dire que la remise en valeur de l'Est de Paris forme la composante essentielle du réaménagement de la capitale et l'une de ses dernières étapes. A Paris, c'est à l'Est que se situe principalement la "nouvelle frontière" du développement de la ville en elle-même et sur elle-même. La lutte contre les handicaps de l'Est est donc bien plus qu'une action correctrice d'inégalités ; il s'agit aussi de saisir une chance au regard de potentialités d'aménagement qu'il ne faut ni laisser dilapider ni négliger et remettre à plus tard, ce qui veut souvent dire à jamais.

- b) Le second atout est celui du site de cette partie de la ville souvent méconnu et mal exploité, quand il n'a pas été partiellement compromis.
- Il s'agit d'abord du site de la Seine, dont il n'est jusqu'à présent tiré aucun parti dans ce secteur de la ville, et de celui des canaux et des bassins (St Martin ; La Villette ; Ourcq ; St Denis), qui dessinent l'un des plus grands tracés urbains de la capitale et apportent à l'Est de Paris un axe majeur de composition et d'organisation ; les efforts très importants entrepris au cours des dernières années, d'abord pour préserver, puis pour engager la mise en valeur de cet espace exceptionnel, n'ont pu qu'amorcer cette action essentielle qui est loin d'être achevée.
 - Il s'agit en second lieu du site plus méconnu des collines de Belleville et de Ménilmontant dont le relief a été malheureusement nié ou mal pris en compte par des opérations des années soixante-dix, mais qui continuent d'ouvrir vers l'ensemble du panorama de Paris de splendides perspectives.

Celles-ci sont souvent d'un même attrait que celles qui sont offertes par la Butte-Montmartre qui relève administrativement du 18^e arrondissement mais a toujours été regardée, très légitimement comme l'un des éléments majeurs du Paris historique et a fait l'objet, à ce titre, d'un traitement tout particulier dans l'Est de Paris.

- A ces éléments exceptionnels, s'ajoutent toute une série de sites ou d'espaces moins vastes, mais également très remarquables du fait de leur caractère pittoresque, leur signification historique, la valeur de leurs monuments, ... Certains de ces lieux -comme par exemple le Parc des Buttes Chaumont, le cimetière du Père Lachaise, les places de la Bastille, de la Nation ou de la République- figurent d'ailleurs parmi les plus connus de Paris, mais plus pour leur importance historique ou symbolique que pour leur qualité et leur attraction actuelles.
- Enfin, malgré la dégradation complète de certaines parties du tissu urbain, malgré la caractère brutal, qualitativement discutable, de beaucoup d'opérations passées, privées ou publiques, malgré l'état disparate qui en résulte pour ses quartiers et l'impression de moindre attention -parfois de semi-abandon- qu'ils peuvent quelquefois donner, l'Est de Paris représente aussi un élément d'originalité, de vie, d'animation qui participe de l'image d'ensemble de la capitale. Il continue de comprendre tout un réseau d'anciens villages, faubourgs, lotissements, tout un tracé de voies traditionnelles, toute la marque de modes d'organisation du domaine bâti, toute une série de "tissus constitués", intéressants non par la qualité architecturale de tel ou tel bâtiment, mais par leur caractère d'ensemble. L'intérêt de ces éléments spécifiques semble d'autant plus élevé que leur importance n'est aujourd'hui plus très considérable, alors même qu'ils demeurent essentiels pour donner à l'Est de Paris son poids d'histoire, sa bonhomie, son côté attachant et sa valeur architecturale urbaine et humaine.

Il s'agit là de traits qu'il est possible -rarement- de conserver, mais souvent de maintenir dans leur esprit et dans certaines des composantes qui en permettraient l'existence : échelle des bâtiments, dessin des rues et des places, regroupement des équipements publics...

Le plan de remise en valeur de l'Est de Paris peut s'appuyer sur ce type d'atouts. Il ne doit en aucun cas signifier une perte d'identité et de spécificité de cette partie de la Ville dans son mode d'organisation et d'animation urbaines, ni dans sa diversité sociale et économique. Il ne tend pas à une homogénéisation de Paris, mais à un retour vers une certaine égalité des chances entre les possibilités de développement et d'aménagement des différentes parties de la capitale, chacune conservant son esprit et son caractère qui sont le gage de la diversité de Paris. Mais l'unité de la ville dans le respect de cette diversité paraît bien exiger, en conclusion de cette analyse, que soient combattus encore plus vigoureusement certains contrastes excessifs et d'origine très ancienne.

B. Quel est le champ d'application d'un plan-programme pour l'Est de Paris ?

S'il a semblé préférable de ne donner dès l'abord une définition précise au domaine du "plan-programme de l'Est de Paris" qu'après l'exposé des caractéristiques d'ensemble de cette partie de la capitale - contrairement à une apparence logique - c'est parce que cette analyse ne peut manquer d'influer sur le choix proposé quant à cette délimitation. L'exposé des motifs justifiant le lancement d'un Plan pour l'Est de Paris sous-tend à l'évidence la définition du territoire intéressé.

Il ne faut d'ailleurs pas donner à cette limite un caractère rigoureux, intangible, infranchissable. Il s'agit seulement de fixer à une politique dont les fondements viennent d'être exposés, un champ d'application clair.

La volonté d'une remise en valeur de l'Est de Paris ne peut d'abord s'affranchir de ce choix de départ, fixé par le Maire de Paris. Il est bien clair que plusieurs quartiers au Nord, au Sud, à l'Ouest, au centre de la capitale présentent des caractères qui peuvent à certains égards les apparenter à ceux de l'Est. Il est certain que de façon globale, l'Est de Paris, pour toutes les raisons qui viennent d'être exposées, présente dans son ensemble un réel contraste par rapport au reste de la capitale.

C'est pourquoi le plan-programme de l'Est de Paris prenant d'abord en compte la simple géographie, puis la nature de l'occupation des sols, doit englober l'ensemble des quartiers situés à l'Est d'une ligne allant grossièrement de la Porte de Gentilly à la Porte de Saint-Ouen en passant par la place d'Italie, le bassin de l'Arsenal, la place de la Bastille, la place de la République, les gares du Nord et de l'Est.

Comme il paraîtrait discutable de diviser les arrondissements de Paris intéressés, compte tenu du rôle désormais dévolu aux Conseils et aux Maires d'arrondissements, le plan-programme de l'Est de Paris aurait finalement pour champ d'application sept arrondissements dans leur entier : les 10e, 11e, 12e, 13e, 18e, 19e et 20e.

Cette délimitation prend en compte les caractéristiques physiques, urbanistiques, économiques et démographiques de la capitale, telles que les révèlent les cartes établies à partir des résultats des recensements. Mais elle ne concerne évidemment pas un ensemble homogène : la diversité des quartiers concernés y est très grande et il est

évident que l'Est de Paris ainsi entendu comprend aussi des secteurs qui se rapprochent, par leurs caractéristiques, de certaines parties plus favorisées de la capitale (abords de l'avenue de Saint-Mandé et du cours de Vincennes, environs des Buttes Chaumont ou de la place Gambetta...).

L'inverse est d'ailleurs également parfois vrai ; à l'Ouest de la ligne décrite ci-dessus existent des zones moins favorisées encore importantes, à l'Est du 17^e ou à l'Ouest du 14^e arrondissement par exemple, et, surtout, dans le centre ancien sur la rive droite (2^e, 3^e et Sud du 9^e arrondissement).

Cela dit, cette découpe correspond dans son ensemble à une réalité de l'histoire urbaine aussi bien qu'à une réalité socio-démographique.

Ainsi défini, l'Est de Paris représente 3 900 hectares, 45 % de Paris (sans les bois), environ 1 000 000 habitants, 48 % du parc des résidences principales, 30 % des emplois.

C. Quelle est la portée d'un plan-programme de l'Est de Paris ?

Sans doute convient-il d'abord, pour éviter tout risque d'interprétation erronée, d'exprimer ce que ce document ne veut pas être.

Il ne s'agit ni d'un Schéma de Secteur au sens du Code de l'Urbanisme, ni, a fortiori, d'un programme tendant à un engagement pluri-annuel des dépenses.

Il s'agit d'un "document-cadre" destiné à prévoir, organiser, coordonner l'ensemble des interventions que la Ville se propose de poursuivre ou d'engager dans les années qui viennent ; cela signifie qu'au lieu de s'opérer parfois au coup par coup et au gré d'arbitrages successifs, les décisions d'aménagement et d'équipement que la Municipalité sera amené à prendre devront être replacés et ordonnés en fonction de ce projet d'ensemble.

Il ne s'impose pas ; il définit un cap et un système de cohérence.

Ce peut être également -et au-delà de cette volonté de ne pas laisser s'éparpiller les actions de la Ville- la base à partir de laquelle il lui serait possible de décider un effort substantiel.

Il s'agit d'engager une réflexion collective et non de la clore : ce document présenté ne forme qu'une base de travail soumise à discussion et à débats.

Enfin quant aux délais, il faut bien définir la portée dans le temps d'un document de ce type et de ce propos et qui ne peut naturellement être figée dès l'abord. Cependant un "plan-programme" destiné à exprimer la volonté de la Municipalité en faveur de la mise en valeur de l'Est Parisien n'est pas, comme il a été dit plus haut, un simple plan de référence ou un Schéma Directeur à long terme et dépourvu d'échéance. Le "plan-programme", tel qu'il est présenté, décrit donc les actions qu'il paraît possible et souhaitable d'entreprendre d'ici six ans (en même temps que celles qu'il faudra achever).

Cela veut dire que l'achèvement de plusieurs de ces opérations ou interventions peut avoir lieu très au delà de 1989 ; mais à l'inverse que sera prise la décision de principe de les engager d'ici cette date.

Le calendrier de réalisation de certaines de ces opérations devra naturellement se prolonger au-delà de cette date comme cela est nécessairement le cas pour des opérations importantes d'aménagement urbain qui réclament le plus souvent décisions, études, procédures, acquisitions foncières, financements, chantiers, avant d'être achevées. C'est pourquoi, il est indispensable de lancer au plus vite ce mécanisme pour l'ensemble des opérations projetées. Le plan-programme de l'Est de Paris définit donc et mesure l'impact de ces opérations à entreprendre dans les six prochaines années.

Il faut comprendre ainsi que tout ce qui figure au plan-programme ne peut être immédiatement lancé et qu'il n'est pas pour autant renoncé à beaucoup d'opérations de détail qui n'y figurent pas .

Enfin, les modes d'intervention résultant des ambitions qui seront décrites sont de la nature la plus diverse, mais il faut les utiliser de front et simultanément : pour l'environnement, il s'agira tout aussi bien de la propreté, de l'éclairage, du traitement des chaussées, mais aussi des plantations, de l'aspect des façades d'immeubles ; pour l'équipement des quartiers, tous les domaines, sociaux, sportifs, scolaires et culturels, ainsi que celui des espaces verts sont concernés ; pour les activités professionnelles, des actions en faveur des artisans ou des industries parisiennes et d'autres en faveur du secteur tertiaire sont nécessaires. Il faut surtout que ces actions diverses se raccordent dans des opérations de caractère plus "structurant" qui permettent -ou devraient permettre- d'atteindre l'objectif global d'organisation urbaine du projet et aussi de concentrer les efforts de la Ville, d'assurer une meilleure conjonction de la conduite de ses travaux et de ce fait, un effet d'entraînement plus important sur les quartiers voisins.

Le plan-programme de l'Est de Paris ne peut naturellement avoir pour ambition d'énoncer chacune des multiples actions susceptibles de concrétiser ces intentions. Il a pour objet d'assurer une certaine cohérence pour leur lancement, de manière qu'elles puissent concourir de la façon la plus efficace à atteindre les objectifs retenus. Il permet ainsi de coordonner et de focaliser les interventions publiques sans pour autant les énumérer toutes en réduisant le risque de leur éparpillement excessif. Il ne peut, pour toutes ces raisons, que placer un accent particulier, surtout au travers des documents graphiques, sur les principales opérations à entreprendre ou à engager, bien que des actions très nombreuses, de petite échelle, répandues dans les quartiers concernés constituent, sans nul doute, l'autre volet de la remise en valeur de l'Est de Paris, même si elles ne se prêtent pas à leur présentation sous la forme d'un "plan-programme".

C'est pourquoi le plan-programme comporte deux types d'interventions :

- des actions prioritaires de mise en valeur de l'Est de Paris ;
- des actions d'ensemble pour le cadre de vie quotidien des habitants de cette partie de la Ville.

II - LES ACTIONS PRIORITAIRES DE MISE EN VALEUR DE L'EST DE PARIS

Les interventions et opérations qu'il est proposé d'entreprendre dans le cadre du plan-programme forment évidemment un tout, un projet urbain d'ensemble et de grande envergure. Elles se lient par conséquent étroitement les unes aux autres, même s'il est nécessaire d'en exposer successivement les objectifs et le contenu. Elles tendent enfin à s'inscrire dans cette vaste partie de la ville en s'y intégrant, au lieu de s'y plaquer de façon plus ou moins artificielle. Ces actions prioritaires ont donc pour complément et pour toile de fond une politique d'ensemble pour l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants de l'Est de Paris, à laquelle elles contribuent d'ailleurs au tout premier chef.

Huit thèmes d'actions prioritaires ont été retenus.

- 1/ Aménager de nouveaux quartiers ;
- 2/ Améliorer, dans leur ensemble, les conditions de l'habitat ;
- 3/ Embellir les principaux espaces publics ;
- 4/ Etendre et créer des espaces verts ;
- 5/ Développer les équipements de voisinage ;
- 6/ Renforcer les activités tertiaires et secondaires ;
- 7/ Entreprendre quelques réalisations majeures pour la circulation ;
- 8/ Assurer un redéploiement et une modernisation de certaines installations municipales.

Cinq documents graphiques, joints au présent rapport, illustrent et situent dans l'espace les principaux points d'application de ces actions prioritaires.

1/ AMENAGER DE NOUVEAUX QUARTIERS

L'existence dans l'Est de Paris de ressources foncières importantes et réaménageables, ainsi que de nombreux îlots sensibles ou de secteurs très dégradés, fait de cette partie de la ville le principal théâtre de la politique de construction de nouveaux logements dans la capitale.

Mais ces opérations doivent aboutir à la formation de véritables quartiers, bien reliés au tissu urbain et à la vie existante, et non au parachutage d'un bloc de constructions étrangères, à leur environnement par leur forme, leur volumétrie, leur disposition, L'Est a conservé beaucoup des traces de ses villages, même parfois mutilés. Son aménagement aura pour ambition de faire apparaître un nouveau réseau de centres de quartier, dotés des équipements publics indispensables et organisés autour d'eux et non des enclaves détachées de leur voisinage. Cette volonté a déjà inspiré la révision (menée en 1979-80) des opérations "de rénovation urbaine" qui avaient été entreprises dans les années antérieures.

Le premier impératif consiste donc, à l'évidence, dans l'achèvement le plus rapide possible des opérations engagées : Belleville ; Amandiers ; Saint-Blaise ; Village de Charonne etc... où 5 600 logements restent à livrer, dont 3 600 à mettre en chantier, avec les équipements de quartier correspondants. Plus récemment lancées, la Z.A.C. Tage Kellermann ou l'opération Montempoivre relèvent également de cette volonté de conduire très résolument les actions déjà entreprises.

Mais il convient de mener à bien ou d'engager toute une série d'interventions nouvelles conçues dans cet esprit :

- Aux abords du Bassin de La Villette et des anciens abattoirs :
 - . autour de la Place de Stalingrad, où divers terrains réaménageables (Quai de Valmy ; avenue Jean Jaurès) accueilleront des équipements, des logements et des bureaux, notamment sur le terrain qui avait été autrefois dévolu à la Bourse du Travail et où peut s'achever le percement de l'avenue Armand Carrel ;
 - . le long de la rue de Flandre, avec les opérations Flandre Nord, qui vient d'être approuvée par le Conseil de Paris, et Flandre Kabylie ;
 - . entre les Buttes Chaumont et La Villette, en bordure de la rue Manin jusqu'à l'avenue Jean Jaurès, et sur plusieurs grands terrains avoisinants ;
 - . le long du Bassin lui-même, ou de la place de Bitche et de la rue de Crimée

Ces différentes interventions liées à des actions générales de mise en valeur du site (traitement des rives des canaux) ou de traitement de la voirie (élargissement de la rue de Flandre) pourraient permettre la réalisation de quelques 4 000 logements, de 25 000 à 30 000 m² de bureaux et se prêter à la construction de quelques hôtels nouveaux.

- De part et d'autre de la Seine :

- Sur la rive gauche, une nouvelle opération d'urbanisme de très grande importance serait entreprise sur les terrains S.N.C.F. de l'ancienne Gare de Tolbiac (13 ha) ; la libération de ces emprises avait été étudiée, décidée et préparée dans le cadre du projet d'Exposition Universelle à Paris en 1989 ; l'abandon de ce projet ne doit évidemment pas signifier qu'il soit renoncé à l'utilisation de ces espaces dont la S.N.C.F. avait accepté et organisé l'évacuation. Ainsi un grand projet pouvant porter sur la construction de 1 500 à 2 000 logements neufs, de locaux tertiaires, ainsi que d'un ou plusieurs grands équipements, profitant de la qualité exceptionnelle de ce site, ouvert sur la Seine, voisin du coeur de Paris, proche des Gares d'Austerlitz et de Lyon pourrait être réalisé. De l'autre côté du faisceau des voies, une opération concernant le secteur Chevaleret-Chanvin contribuera à rattacher le coeur du 13^e arrondissement à la Seine, dont il est aujourd'hui radicalement coupé.
- Sur la rive droite, l'aménagement des terrains de Bercy depuis longtemps étudié, amorcé avec la réalisation du Palais des Sports, sera mené à bien et comprendra un parc de 12 ha environ, un nouveau centre d'activités viti-vinicoles, et la construction sur les emprises domaniales proprement dites et sur des terrains S.N.C.F. avoisinants (Corbineau ; Lachambeaudie etc...) d'environ 1 800 logements, ainsi que des équipements correspondants ; il s'y ajoutera l'aménagement de l'îlot Diderot Mazas, et l'engagement effectif de la Z.A.C. Chalon déjà voté par le Conseil de Paris et qu'il conviendra d'avancer le plus possible malgré toute sa difficulté.
- Sur des emprises qu'il est possible d'acquérir auprès de grands services publics et en particulier la S.N.C.F. (Gare de l'Évangile ; Gare de Reuilly ; Gare du Chevaleret ; Place de Rungis) : ces opérations peuvent se prêter à la construction d'environ 2 000 logements, ainsi que de locaux d'activités secondaires et de quelques immeubles de bureaux.
- Sur des terrains de plus petite taille et plus dispersés, où des interventions, souvent organisées autour d'un équipement public à créer, permettront cependant la réalisation de programmes de construction et d'aménagement d'une importance significative pour la mise en valeur des quartiers concernés : le plan-programme de l'Est de Paris définit une quinzaine d'opérations de cette nature, notamment dans des secteurs dont le tissu est très dense et où des opérations de plus grande ampleur ne sont pas concevables (11^e, 12^e et 13^e et 18^e arrondissements par exemple)

sans citer toutes celles qui sont inscrites au document graphique, on peut mentionner Saint Bernard, Moskowa, Duranti, Dorian, Beauharnais, Chateau des Rentiers, Vandrezanne. Ces interventions totalisent, ensemble, 2 500 logements neufs environ.

Au total, l'aménagement de ces quartiers nouveaux ou de plusieurs grands îlots susceptibles de former des petits centres structurants dans l'Est de Paris représenterait la mise en chantier d'environ 18.000 logements nouveaux, répartis dans une cinquantaine d'opérations :

- . 3 600 dans les huit opérations déjà entreprises et qu'il faut achever ;
- . 1 800 dans les cinq opérations qui ont déjà recueilli l'accord du Conseil de Paris mais qui ne sont pas encore définitivement approuvées ;
- . 12 500 dans les trente trois opérations nouvelles qui seront lancées d'ici la fin de la mandature.

Ces constructions de logements répondront quant à leur répartition aux orientations de principe qui ont été définies à l'occasion de la communication récente sur la politique du logement social à Paris et qui tendent, en particulier, à éviter la concentration de trop grosses réalisations de logements aidés de même nature dans un même quartier et à une plus grande diversification des types de logements dans chacune des grandes opérations entreprises.

Il faut répéter enfin que ces nouveaux quartiers, ces nouveaux noyaux urbains ne devront évidemment pas être conçus ni réalisés sous la seule forme de l'utilisation d'un espace, de plus ou moins grande taille, pour la pure et simple construction de logements, quelle qu'en soit la nature. Il s'agit tout au contraire d'organiser ici autour d'un espace vert, là auprès d'un équipement public, ailleurs en combinaison avec des activités tertiaires ou secondaires, ou encore en relation avec un site exceptionnel (la Seine ; les canaux), toute une géographie nouvelle de l'Est de Paris, fondée sur la naissance ou la renaissance d'ensembles urbains de notre temps, où les diverses fonctions de la Ville (habitat, commerce, bureau, artisanat, loisir etc...) s'interpénètrent, et où il faut éviter que l'une ou l'autre d'entre elles n'occupe une place exclusive.

2/ AMELIORER DANS LEUR ENSEMBLE LES CONDITIONS DE L'HABITAT :

La politique de construction de logements neufs que l'on vient d'exposer contribuera naturellement à une fondamentale amélioration des conditions d'habitat dans l'Est de Paris :

- . en raison du nombre élevé des logements modernes qu'elle apportera (y compris dans certains immeubles maintenus et réhabilités des Z.A.C.) ;
- . et aussi des démolitions d'immeubles vétustes qu'elle implique ; ces démolitions sont cependant limitées puisque la plupart des opérations portent -au rebours de la politique conduite dans les années 60- sur des terrains très faiblement occupés par des logements existants.

Mais, en dépit de son ambition, cette politique de construction ne peut suffire pour répondre aux considérables besoins d'amélioration du parc de logements de l'Est de Paris. Il est nécessaire d'y ajouter une action résolue et de grande ampleur sur les secteurs anciens dégradés ou, plus simplement inconfortables.

Cette action particulière sera conduite sous trois formes complémentaires.

- a) De grandes interventions directes, à dominante de réhabilitation, seront menées sur des quartiers dégradés. Deux opérations de ce type ont déjà été lancées dans les quartiers du Moulin de la Pointe et de la Goutte d'Or. Il s'agit là d'actions de grande envergure pour lesquelles l'intervention directe et volontaire de la Ville a été décidée et rendue possible par la formule de déclaration d'utilité publique, appliquée à de vastes secteurs. Outre la réhabilitation de nombreux logements anciens, des équipements publics nouveaux seront créés et des logements neufs -en nombre important- construits, à la place d'immeubles vétustes qui seront démolis. L'apport d'un programme de construction neuve dans ces secteurs réhabilités est un élément tout à fait nécessaire à la réussite des opérations ; il contribue en effet au relogement des habitants, et facilite de ce fait la conduite des travaux lourds nécessaires dans la plupart des immeubles et qui ne peuvent s'effectuer dans des logements occupés.

Cette forme d'intervention volontaire groupée, sur une vaste échelle, constitue une novation ; les années à venir permettront d'en mesurer les effets et les possibilités d'extension à d'autres secteurs difficiles de l'Est de Paris.

- b) La politique des OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) engagée depuis 1977, sera poursuivie mais redéfinie, comme cela a été récemment annoncée dans la Communication sur le logement social, au profit d'opérations plus étendues dans l'espace et dans le temps.

Ces opérations continueront d'associer l'incitation des propriétaires privés -à l'aide des crédits de l'ANAH et aussi des subventions directes de la Ville aux petits propriétaires- à des interventions directes, que la Ville souhaite développer, sous forme d'acquisition-réhabilitation et, conjointement, de déclarations d'utilité publique portant sur des petits secteurs destinés à être rénovés, en partie au moins. Là encore, et pour les raisons déjà évoquées, la réhabilitation sera donc renforcée et facilitée par l'apport de logements neufs, en nombre relativement limité cependant.

Certaines des OPAH déjà engagées illustrent ce mode d'action (Mare-Cascades, Nantes-Joinville, Orillon). Il pourra être étendu à d'autres opérations (Pyrénées-Botzaris, Cité Lepage, Aligre, Réunion). Il pourra également être appliqué dans d'autres secteurs dégradés où des déclarations d'utilité publique ont déjà été lancées ou préparées et où des opérations de réhabilitation conventionnées devraient être engagées (abords de la rue de La Roquette, secteur Buisson St-Louis, etc...)

De plus, de telles actions pourraient se dérouler dans d'autres secteurs où les logements inconfortables sont encore très nombreux (Sud du 10ème arrondissement, secteur de la Butte aux Cailles, quartier de la Chapelle).

Cette action d'amélioration des conditions de logements, associant une part de construction à la réhabilitation des immeubles devrait permettre la livraison de plus de 3 000 logements neufs et plus de 7 000 logements faisant l'objet de réhabilitation par les organismes liés à la Ville.

- c) Enfin, la politique de modernisation du patrimoine de la Ville et des organismes de construction sociale sera poursuivie et amplifiée dans l'Est de Paris qui constitue bien sûr, le secteur essentiel d'application de cette action. Celle-ci concernera particulièrement certains ensembles dégradés, posant de sérieux problèmes sociaux par exemple :
- la cité Brillat-Savarin retenue parmi les îlots sensibles prioritaires (dans le cadre de la politique nationale) et qui va faire l'objet de financements conjoints de l'Etat, de la Région et de la Ville ;
 - certains ensembles HBM en particulier rue de Ménilmontant et le long du boulevard des Maréchaux.

Elle reste cependant liée tout à la fois à l'aide que l'Etat consentira à ce type d'interventions et à la redéfinition de certaines des positions juridiques dont la communication récente, relative à la politique du logement social a mis en lumière la nécessité.

Au total, un programme largement entendu de réhabilitation et de modernisation du patrimoine de logements existants, parfois étroitement associé à la construction neuve, porterait sur plus de 10 000 logements dans l'Est de Paris.

3/ EMBELLIR LES PRINCIPAUX ESPACES PUBLICS

Cet objectif du plan-programme est évidemment l'un des plus importants : l'Est de Paris souffre de son image actuelle ; or, comme il a été dit, des sites urbains de très grande qualité y existent ; il est nécessaire et il suffit de les révéler et de les mettre en valeur. Les actions précédemment décrites sur le cadre urbain en sont certainement la condition préalable ; mais des interventions spécifiques devront porter sur l'espace public -les rues, les places, les quais- de cet ensemble de quartiers.

Quatre lignes de force dans cette politique d'ensemble se dessinent pour les principaux sites de l'Est de Paris :

a) Le Bassin de La Villette et ses abords :

Conformément aux plans d'ensemble antérieurement établis, mais qu'il faut continuer plus que jamais de mettre en oeuvre, il s'agit, tout à la fois, d'affirmer le caractère unitaire de ce site exceptionnel, et d'offrir, aux habitants, des espaces variés de par leur ambiance et leurs équipements :

- le long du Bassin, un large mail, des aires de jeux et vers le centre, un square ouvert sur le site, sera réalisé ; il sera complété par la réhabilitation des magasins généraux ;
- place Stalingrad, l'espace compris entre la rotonde de Ledoux et le Bassin sera traité en espace ouvert sur le plan d'eau, qui affirmera et terminera cette grande perspective (la gare de cars qui s'y trouve, doit être transférée porte de la Villette) ;
- sur la partie Nord, en direction du rond point des canaux, des plantations seront effectuées, quais de l'Oise et de la Marne ;
- au raccordement de ce plan d'eau avec celui du canal St-Martin, l'aménagement du Port Louis Blanc doit compléter ce dispositif.

b) Les rives de la Seine :

Il est évident que les berges du fleuve dans la partie Est de Paris sont aujourd'hui particulièrement mal traitées et peu exploitées.

Le Port Autonome occupe 13,5 hectares en amont du pont de Sully, soit 5,2 km de berges, pour un trafic annuel de 1,3 millions de tonnes seulement, dont 85 % en matériaux de construction, alors que son trafic total, en région parisienne, est de près de 20 millions de tonnes par an (2,3 mt/an intra-muros).

La Ville a depuis longtemps préconisé la restructuration et le regroupement de ces activités -par exemple au droit de la zone d'activités industrielles et artisanales de Tolbiac-Masséna et du futur entrepôt viti-vinicole de Bercy, où leur réinstallation et leur regroupement seraient à l'évidence possibles. L'immense et très laid bâtiment d'entrepôt qui borde la Seine rive gauche entre le pont d'Austerlitz et le pont de Bercy et qui ne donne lieu à aucune utilisation directement liée à la fonction du trafic fluvial-doit, en tout état de cause, disparaître, du fait notamment des opérations de voirie envisagées et qui seront commentées plus loin.

Ainsi la politique de mise en valeur des quais de la Seine, afin d'y réaliser notamment des espaces de promenade pour les piétons, devrait concerner progressivement :

- . sur la rive droite, la moitié Nord du quai de Bercy, le quai de la Rapée, le quai Henri IV ;
- . sur la rive gauche, les magasins et le quai d'Austerlitz -en liaison avec le réaménagement de la gare et la construction du pont "Genty"- ;
- . et à plus long terme le Quai de la Gare, le long des emprises de Tolbiac réaménagées.

c) Quelques axes marquants et traditionnels de l'Est de Paris

La partie Est de Paris, plus que tout autre sans doute, a conservé la marque de très anciennes voies d'accès au coeur de la capitale, d'anciennes "grand rues" des villages à partir desquelles s'est constitué, et plus ou moins organisé, ce tissu urbain, de tracés "ruraux", épousant les lignes du relief. Une action d'ensemble pour la mise en valeur de ces voies et de ces espaces est donc nécessaire grâce à toute une série très diversifiée de moyens : traitement des trottoirs et des chaussées ; organisation du stationnement ; implantation du mobilier

urbain et amélioration de son aspect etc... Cette politique globale, nécessaire pour tout l'Est de Paris encore plus que pour le reste de la capitale, doit trouver des points d'application sur lesquels elle doit tout particulièrement se focaliser.

A cet égard, il est proposé d'apporter une attention, une continuité de conception et un effort spécifiques à toute une série d'axes qui traversent l'Est de Paris et en définissent la principale armature :

- dans le secteur central de l'Est, les rues de Charenton, du Faubourg Saint-Antoine, de Charonne, de Ménilmontant, de Belleville, du Faubourg Saint-Martin, de la partie du Faubourg Saint Denis où se rattachent les passages Prado et Brady.
- au Nord et au Sud, dans les 13e et 18e arrondissements, des voies du 18e ou 19e siècle principalement, telles que l'avenue des Gobelins, d'Italie, le boulevard de l'Hôpital, la rue Jeanne-d'Arc, les boulevards de la Chapelle, Barbès ou d'Ornano.
- le long de l'axe majeur qui relie le Bassin de La Villette au Bassin de l'Arsenal et à la Seine -Canal Saint Martin et boulevard Richard Lenoir-.

Cette action se prête mal à la définition de priorités ; il s'agit bien plus d'une action permanente et de longue haleine, mais qu'il convient seulement de ne pas perdre de vue, en cherchant à la mener à terme, pièce par pièce.

d) Les places et les portes

Les grandes entrées et les principales places de l'Est de Paris sont autant de sites marquants qui méritent des aménagements. Ceux-ci ne réclament d'ailleurs pas forcément des interventions très coûteuses de la part de la Ville de Paris mais la mise en place de toute une série de mesures portant par exemple sur l'organisation de la circulation et du stationnement et sur l'aménagement de l'espace public. La liste des interventions de cette nature est donc, par définition, importante. Sans reprendre ici l'énumération des intentions qui figurent au document graphique et qui pourront être adaptées autant que de besoins, on peut mettre au premier rang des interventions concevables celles qui concernent :

- les portes de la Chapelle et d'Italie ;
- le parvis de la Gare du Nord, les places de la République et de la Bastille ;
- les places ou les abords de quelques mairies d'arrondissement.

Les actions d'aménagement sur les places et les portes concerneront également des espaces d'importance plus locale telles que les places Nationale, de Rungis, d'Aligre, de la Réunion, des Fêtes, les portes Saint-Denis et Saint-Martin ou encore certains centres de quartier comme le carrefour Belleville-Jourdain, les rives du faubourg Saint-Martin aux abords de la Gare de l'Est, le marché Saint Pierre à Montmartre ou les abords du futur hôpital Robert Debré.

4/ ETENDRE ET CREER DES ESPACES VERTS :

Cette action s'insère dans la politique générale menée pour l'ensemble de la capitale depuis quelques années afin de renforcer de manière considérable son équipement en parcs, jardins et espaces plantés. Cette politique doit trouver un champ d'application tout particulièrement dans l'Est de Paris.

Elle comporte les principales réalisations suivantes :

- Deux grands parcs urbains :

- . l'un entrepris à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat : le parc de La Villette de 25 à 30 hectares et pour lequel la Ville de Paris s'attachera à de bonnes liaisons avec les quartiers environnants ;
- . l'autre d'environ 12 hectares, sur les terrains domaniaux de Bercy organisé à partir de la conservation des grands alignements d'arbres existants, et qui devra être conçu comme un parc animé et vivant.

- Le jardin de Belleville :

au flanc de la colline de Belleville ouvrant de magnifiques perspectives sur le paysage de Paris, cet important jardin de 4,5 hectares dont une première tranche a déjà été réalisée, devra être achevé au cours du plan-programme. Il s'agira là d'une opération majeure dont l'attraction doit s'exercer très au-delà de ses abords immédiats.

- Un ensemble de grands jardins de quartier :

- . Dix espaces verts sont dès à présent prévus dans les opérations déjà en cours dans les 12^e, 13^e, 19^e et 20^e arrondissements et portent sur une superficie de plus de 7 hectares.
- . Huit nouveaux jardins de bonne taille (aux alentours d'1 ha) seront créés à l'occasion soit d'opérations d'urbanisme à dominante de logements (Reuilly, Chevaleret-Chanvin) ou à dominante d'équipements (Gare de Rungis, Gandon, Saints-Simoniens), soit encore grâce à l'extension ou à la remise en valeur de jardins existants (Square Villemin, Hôpital Saint-Louis, square Léon Serpollet).

Ces créations offriront au total près de 16 hectares d'espaces verts supplémentaires.

- La multiplication d'espaces verts de voisinage :

Il s'agit de jardins de plus petite dimension (généralement moins de 5 000 m²), mais qui répondent aux besoins de la population la plus proche, souvent mal desservie par ce type d'équipements, et qui doivent contribuer, en outre, à l'amélioration du paysage urbain.

Sans détailler la liste de toutes ces interventions, par définition nombreuses et dispersées, il est possible de mentionner par exemple, parmi les réalisations déjà en cours d'instruction, le jardin de la Cité Beauharnais et parmi les nouvelles propositions, Saint-Bernard, Dorian, Picpus, Château des Rentiers, Évangile, Manin-Jaurès ou encore les abords du Cimetière du Père-Lachaise le jardin des Soeurs du Cénacle ou de l'impasse des deux Nethes.

Dix huit créations au moins de petits espaces de voisinage, dont le total représentera de l'ordre de 7 hectares, ont ainsi lieu soit dans le cadre d'une nouvelle opération d'urbanisme, soit à l'occasion d'un réaménagement d'îlot dans des secteurs particulièrement démunis et fortement urbanisés du 11^e, du 18^e ou du 20^e arrondissement par exemple.

- Quatre grands axes de verdure :

- . Celui qui borde le bassin de la Villette et le canal de l'Ourcq, sous la forme d'un grand mail planté, accompagné de toute une série d'équipements de loisirs ; il s'intègre dans l'opération de mise en valeur du Bassin de la Villette déjà évoquée.
- . Celui de la "coulée verte" qui depuis la Gare de la Bastille destinée au futur Opéra, utiliserait le viaduc de l'ancienne ligne ferroviaire, rejoindrait l'important jardin de quartier envisagé dans l'opération de la gare de Reuilly, se prolongerait en bordure de l'opération Montempoivre et viendrait aboutir, selon des dispositions de détail qui font encore l'objet d'études, au Bois de Vincennes ; cet aménagement longiligne représente de l'ordre de 2 hectares mais il traverse de très nombreux quartiers de l'Est de Paris et leur apporte un élément d'attraction et d'agrément qui ne peut manquer d'en valoriser l'image et la pratique ;
- . Celui, de moindre dimension - mais d'une particulière importance dans un arrondissement - où l'urbanisme des récentes décennies a donné lieu à des résultats discutables du point de vue de l'environnement et de la qualité de vie du quartier qui pourrait être créée grâce à la couverture de la voie de petite ceinture depuis l'avenue d'Italie jusqu'aux abords de la Place de Rungis : la Z.A.C. Tage Kellermann constitue le premier élément de cette liaison ; l'aménagement projeté de la Gare de Rungis doit en former un second ; une continuité peut être assurée entre ces deux réalisations, quels que soient le type de réutilisation et le mode de transport qui sera finalement retenu pour cette emprise ferroviaire aujourd'hui abandonnée.
- . Celui qui, à travers l'opération comprise entre la rue Manin et l'avenue Jean-Jaurès, relie les Buttes Chaumont aux terrains de la Villette.
- . Ainsi, est-il cherché tout à la fois à définir une maille d'espaces verts, de dimensions et de fonctions très différentes dans l'Est de Paris et à affirmer quelques grandes composantes de son paysage et de sa vie collective.

5/ DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE VOISINAGE :

Cette volonté, déjà énoncée dans le domaine un peu particulier des espaces verts, doit concerner l'ensemble des principaux équipements publics qui touchent au plus près à la vie des habitants et déterminent aussi la vie locale de tout un quartier.

Il est clair que la définition de l'effort à accomplir dans ce domaine est particulièrement difficile : les besoins à satisfaire sont considérables dans cette partie de la ville, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres quartiers qui n'appartiennent pas à l'Est de Paris. Les moyens financiers de la Ville ne lui permettent pas de tout faire, partout.

Pour orienter globalement ces choix, dont la décision doit évidemment être prise à l'occasion de chacun des projets et en fonction du budget d'investissement annuellement voté par le Conseil de Paris, le "document-cadre" que constitue le "plan-programme" de l'Est de Paris a cherché, non seulement à tenir compte des insuffisances actuelles, mais aussi à participer aux transformations de la vie urbaine moderne, plus exigeante. Cela signifie, à la fois l'ajustement de la desserte avec les différents développements de l'urbanisation, mais également, là où peu de mouvements de construction ont lieu, la compensation des manques actuels et enfin l'amélioration de la qualité des équipements dont les conditions d'installation ne sont plus convenables.

Tels sont les trois objectifs de ce volet du plan-programme qui trouvent des applications différentes selon la nature des secteurs géographiques de l'Est.

Dans le choix des localisations retenues au plan-programme, l'idée de faire participer le plus possible les nouveaux équipements à la mise en valeur du cadre bâti et de l'espace public a constitué une idée principale afin que ces réalisations facilement visibles et accessibles participent au renforcement des centres ou des nouveaux "noyaux urbanisés des quartiers de l'Est.

Au total, le plan-programme définit près de 150 projets répartis entre les domaines suivants :

- culturels,
- scolaires,
- sportifs,
- sociaux,
- sanitaires.

5.1 : Les équipements culturels

Le plan-programme met un accent particulier sur ce type d'équipements dont le rôle pour la vie des quartiers concernés et pour l'image globale de l'Est de Paris est essentiel.

Cette partie de la capitale est d'ailleurs le théâtre de projets d'une importance considérable engagés par l'Etat qui, s'ils peuvent être tous menés à terme, changeront de façon décisive l'actuelle localisation des grands pôles d'attraction des activités culturelles à l'intérieur de Paris :

- l'ensemble des réalisations de La Villette (Musée des Sciences et des Techniques ; activités de la Grande Halle ; cité de la Musique etc...) ;
- l'étude d'un nouvel Opéra sur la place de la Bastille ;
- la rénovation du Théâtre de l'Est Parisien (T.E.P.) ;
- l'éventuelle "salle de rock" à la Porte de Bagnolet ;

La ville s'associe d'ailleurs à cet effort exceptionnel, s'il se concrétise dans la mesure, par exemple, où le Palais Omnisports de Bercy peut se prêter, au delà des seules manifestations sportives qui formeront la dominante de son utilisation, à d'autres types d'activités ou de spectacles.

Cependant l'action de la Ville, indépendamment de ces grands programmes, doit s'attacher à offrir à la population de l'Est de Paris tout un ensemble d'équipements répondant aux demandes immédiates et permettant également d'apporter à cette partie de la ville des réalisations dont l'attraction s'exercerait bien au delà.

a) Il faut doter chacun des arrondissements de l'Est de Paris d'un conservatoire.

Deux opérations sont engagées : rue Baudelique dans le 18e ; Z.A.C. des Amandiers dans le 20e.

Deux autres établissements devront être créés :

- dans le 11e : l'îlot domanial de la rue Duranti paraît être la meilleure implantation ;

- dans le 19e : par exemple, dans le cadre du réaménagement du terrain domanial compris entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Armand Carrel (anciennement destiné à la Bourse du Travail).
- dans le 10e, enfin, l'extension du Conservatoire Pierre Bullet est prévue.

b) le réseau des bibliothèques et discothèques de la Ville sera étendu.

Tout d'abord, une grande bibliothèque d'arrondissement, qui fait défaut dans le 13e, sera réalisée rue de Tolbiac (une déclaration d'utilité publique a déjà été lancée pour sa mise en oeuvre).

En cas de succès de l'expérience lancée au nord, un centre de bibliobus sera implanté dans le sud de l'Est de Paris (la localisation définitive n'en est pas encore retenue; elle pourrait trouver place dans l'opération Rungis).

Enfin, différents établissements, notamment destinés à la jeunesse, sont prévus dans les opérations nouvelles d'urbanisme (Evangile, place de Bitche...)

c) La création de nouveaux équipements attractifs sur certains sites particulièrement intéressants :

Les Magasins Généraux du bassin de La Villette, les terrains situés à l'Est du jardin Villemin dans la courbure du quai de Valmy, face au canal Saint Martin, et, éventuellement les bords de la Seine dans l'opération envisagée sur les emprises SNCF de la gare de Tolbiac, pourraient accueillir, compte tenu de leur qualité, des équipements dont le rayonnement dépasserait largement le niveau du quartier ou de l'arrondissement (Maison de la Danse, par exemple...).

Par ailleurs, la création d'un centre d'activités culturelles est envisagée dans le 13e arrondissement, à proximité de la Faculté de Tolbiac, 14 rue Sthrau, dans les locaux d'une ancienne usine. Dans le 18e arrondissement, une réalisation de nature analogue pourrait avoir lieu, à proximité du Marché Saint-Pierre.

d) La mise en valeur et la restauration d'éléments caractéristiques du patrimoine :

Une action significative dans ce domaine paraît d'autant plus importante que les bâtiments historiques témoins du passé de l'Est de Paris sont rares.

Cette intervention, déjà engagée en partie, et à laquelle l'Etat devrait, dans plusieurs cas, s'associer, pourrait concerner notamment :

- les constructions de Ledoux (place de la Nation et, à Stalingrad, la Rotonde),
- les bâtiments de l'ancien hôpital Villenin,
- l'ancien hôpital Saint Louis et ses jardins intérieurs,
- le Trianon de Bagnolet (rue de Bagnolet),
- mais, également, la restauration de quelques immeubles du patrimoine industriel et de quelques édifices significatifs de l'époque des faubourgs ou des villages.

Le Cimetière du Père Lachaise fera également l'objet de travaux de restauration ou d'aménagements. Les actions engagées pour la mise en valeur de ses monuments présentant un intérêt architectural ou historique seront poursuivies. Diverses actions concernant la sécurité et le renforcement des murs d'enceinte sont prévus. La création d'un "jardin du souvenir" pourrait être envisagée.

La mise en valeur de l'ensemble exceptionnel que constituent le site et l'ancien village de Montmartre sera poursuivie.

e) La création de nouveaux ateliers d'artistes sera engagée :

En tirant parti de l'existence de certains rez-de-chaussée d'immeubles nouveaux peu propices à un usage d'habitation, des programmes importants d'ateliers d'artistes pourraient être réalisés, notamment sur des sites attractifs de l'Est tels que les abords du bassin de La Villette et des Magasins Généraux, du futur parc de Bercy ou encore dans le cadre du projet de réutilisation du terrain de l'hôpital Hérold.

L'ensemble de ces actions en faveur de la culture devrait être en outre accompagné d'un large effort d'information auprès de la population pour apporter une meilleure connaissance des équipements existants et des possibilités culturelles qui lui sont offertes.

5.2 : Les équipements scolaires

Dans ce domaine, particulièrement sensible et important, les propositions contenues dans le plan-programme doivent en priorité répondre au triple impératif défini dès l'abord :

- améliorer la qualité de la desserte actuelle,
- répondre aux besoins nouveaux créés par la réalisation à terme dans l'Est de plus de 20 000 logements neufs,
- moderniser les équipements existants.

Là aussi, il ne peut relever du plan-programme de l'Est de Paris d'énumérer chacune des interventions projetées ou envisagées. Il convient seulement d'en décrire le volume global :

- Pour les écoles maternelles et élémentaires

Une cinquantaine de réalisations dont plus de vingt nouvelles (soit environ 350 classes) en priorité. Les réalisations effectuées devront bien sûr être décidées en fonction de chacun des programmes de logements finalement retenus et du rythme de leur construction.

La rareté des emprises adaptées à l'accueil d'une école dans certains secteurs de l'Est de Paris pourra parfois justifier l'inscription en réserve du POS de certaines des implantations retenues, dès avant le lancement des constructions.

Dans le cadre du plan-programme, un effort sera réalisé afin de résorber au plus tôt les difficultés que la population de certains secteurs (19^e arrondissement par exemple) connaît pour la scolarisation des enfants au niveau des classes maternelles en particulier.

- Pour l'ensemble du niveau secondaire, des propositions nouvelles sont mentionnées, en plus des projets aujourd'hui lancés du CES rue de Cambrai (19^e) et du LEP des anciens terrains Singer (13^e). Il s'agit du CES de la ZAC des Amandiers (20^e), du CES de la rue Raudricourt (13^e), du réaménagement du lycée technique Sente des Dorées (19^e), du CES du secteur Manin-Jaurès (19^e) et du Lycée polyvalent du 20^e arrondissement -dont la localisation reste à préciser-.

Toutefois, il sera nécessaire là aussi d'ajuster progressivement les propositions en fonction de l'évolution démographique et de la qualité des équipements existants. Les difficultés de réalisation de certains équipements de ce type, prévus parfois de longue date, appellent en effet à la plus grande prudence en ce domaine.

Enfin, un équipement d'enseignement supérieur est proposé. Il s'agit de l'école d'ingénieurs de la CCIP, actuellement à l'étroit dans le 15^e arrondissement, et qui pourrait être réimplantée sur l'emprise de l'hôpital Hérold après le transfert de ce dernier.

Il convient de rappeler toutefois que la réalisation de ces équipements implique que les services de l'Etat prennent les dispositions nécessaires pour leur financement, leur ouverture et leur fonctionnement.

Si cet important programme, peut être mené à bien, la réduction du nombre de classes provisoires très nombreuses dans l'Est, la modernisation d'équipements existants et la livraison de nouveaux établissements de qualité devraient être assurées. Ceci constituerait à l'évidence un pas essentiel pour la mise en valeur de l'Est de Paris.

5.3 : Les équipements sportifs

L'Est de Paris présente du point de vue des équipements sportifs une situation très contrastée. En effet, aux secteurs périphériques des arrondissements de la couronne très bien desservis par les nombreuses installations localisées sur l'ancienne zone des fortifications, s'opposent les quartiers plus centraux de ces mêmes arrondissements, ainsi que les 10^e et 11^e arrondissements, tout particulièrement défavorisés.

Les projets contenus dans le plan-programme devraient permettre une très importante amélioration de la situation actuelle tout en répondant également aux besoins engendrés par des opérations de logements prévues.

- Il convient tout d'abord de rappeler que très prochainement l'ensemble de la capitale-et plus particulièrement l'Est de Paris- va bénéficier de l'ouverture du Palais Omnisports de Paris Bercy. Dès le début de l'année 1984 cet équipement exceptionnel offrira la possibilité d'organiser des compétitions de haut niveau dans les domaines sportifs les plus divers.

. Dans le cadre du plan-programme il est tout d'abord proposé la réalisation de deux grands équipements destinés à la natation et dont la zone d'attraction dépasse très largement le niveau de la desserte locale, il s'agit :

- de la construction d'une nouvelle piscine dans le cadre de l'opération Diderot-Maras.
- du réaménagement de la couverture du stade nautique Georges Vallerey qui permettrait d'offrir un équipement de grande qualité et ouvert toute l'année dans le 20e arrondissement.

Il convient par ailleurs de rappeler que la construction d'un bassin d'initiation est programmée dans le cadre de l'opération St-Blaise ainsi que dans l'opération de Jemmapes Grange-aux-Belles.

. Il est d'autre part prévu :

- la réalisation d'une vingtaine de terrains d'éducation physique qui totaliseront plus de 45 000m² des surfaces nouvelles consacrées aux sports.
- La construction d'une quinzaine de gymnases le plus souvent de grande dimension.

. Enfin, dans l'hypothèse où les Jeux Olympiques de 1992 se dérouleraient à Paris, la réalisation d'un stade nautique Olympique ou d'autres équipements pourrait trouver place à l'Est de Paris dans le cadre des principales opérations d'aménagement projetées (Tolbiac ; Bercy etc...). Les localisations envisagées pour ces équipements au coeur même des arrondissements devraient permettre de répondre au mieux à la volonté d'aboutir à une meilleure répartition des installations sportives sur le territoire de Paris, vis-à-vis de l'ensemble des usagés et plus particulièrement de la population scolaire.

5.4 : Les équipements sociaux

Bien que de nombreuses réalisations aient déjà vu le jour dans ce domaine, de très nombreux besoins subsistent pour améliorer l'armature existante et de nouveaux équipements devrnt être créés en liaison avec les opérations prévues par le Plan-programme.

a) Les équipements pour la petite enfance feront l'objet d'une attention toute particulière

En effet, ces équipements qui regroupent les crèches, les haltes garderies, les jardins d'enfants, les centres de Protection maternelle et infantile etc... contribuent largement à l'amélioration des conditions de vie et au maintien de la population des jeunes ménages dans la capitale. En ce qui concerne l'undes équipements les plus importants pour la petite enfance, les crèches, le plan programme répond à la nécessité d'améliorer l'ensemble de la situation de l'Est en mettant l'accent sur les arrondissements les moins équipés actuellement, comme le 18^e et le 19^e, mais aussi le 12^e, le 20^e et le 10^e. C'est au total environ une trentaine de crèches nouvelles dont la réalisation est proposée pour répondre à l'ensemble de ces besoins existants et prévus. Près d'une quinzaine de ces projets sont déjà engagés au niveau des décisions ou des procédures. Ce vaste programme sera complété par la création, dans des locaux le plus souvent situés au pied des immeubles nouveaux, des crèches familiales, des haltes garderies, des centres de protection maternelle et infantile et des autres équipements indispensables pour la petite enfance.

b) La poursuite des actions engagées en faveur des équipements pour les personnes âgées :

Dans ce domaine qui inclut essentiellement les résidences et les clubs, un effort particulièrement important est déjà en cours à l'Est de Paris.

Plus de 15 résidences et leurs locaux collectifs ainsi que plusieurs clubs seront ouverts d'ici les toutes prochaines années offrant au total près de 600 logements modernes et confortables aux personnes âgées.

Par ailleurs plusieurs dizaines de logements seront réservées pour le troisième âge dans des programmes nouveaux de construction sociale.

A ces actions déjà engagées viendra s'ajouter la réalisation d'un nouvel ensemble de propositions notamment à l'occasion des opérations d'urbanisme qui seront lancées - qui devrait permettre au terme du plan-programme un doublement des capacités d'accueil prévues.

5.5 : Les équipements hospitaliers

Essentiel pour la population, l'équipement hospitalier de l'Est de Paris, fera l'objet de profondes améliorations pendant la durée de plan-programme.

Deux opérations majeures sont d'ores et déjà engagées, il s'agit :

- de la construction d'un nouvel Hopital St Louis dont la réalisation est très avancée.
- de la construction d'un Hopital pour enfants -Robert Debré- situé près de la Porte des Lilas et dont les travaux de fondation sont en cours.

Par ailleurs, des travaux importants concernant l'édification de nouveaux bâtiments ou la modernisation d'installations existantes sont programmés à Claude Bernard, Lariboisière, Rothschild, La Pitié- Salpêtrière et l'ancien hopital Bichat.

Les autres établissements hospitaliers de l'Est feront également l'objet d'importantes améliorations qui porteront sur la modernisation des bâtiments et du matériel.

La nouvelle distribution des équipements hospitaliers de l'Est de Paris, rendue possible par ces réalisations nouvelles doit également permettre une réutilisation des emprises de l'Hopital Bretonneau (1,3ha) en faveur notamment de l'environnement existant.

Plusieurs des équipements ci-dessus mentionnés sont d'une importance qui dépasse évidemment le cadre de leur quartier immédiat, même s'il est constaté qu'une réalisation de très large rayonnement exerce d'abord son attraction et apporte d'abord ses avantages à son tout proche environnement. Cependant, c'est avant tout à une meilleure desserte par des équipements de voisinage de tout l'Est de Paris que tend le plan-programme.

6/ RENFORCER LES ACTIVITES TERTIAIRES ET SECONDAIRES

Traditionnellement regardé comme la zone de force des activités industrielles et artisanales qui ne représentent cependant que le tiers environ des emplois, l'Est de Paris doit naturellement maintenir et défendre cet aspect essentiel de l'emploi qui s'y trouve actuellement exercé.

Mais il doit aussi s'ouvrir beaucoup plus qu'aujourd'hui à l'accueil d'activités tertiaires de haut niveau puisqu'il s'agit d'une partie de la capitale dont le redéploiement est tout à la fois souhaitable, nécessaire et possible.

L'ensemble des actions de mise en valeur du paysage, de création d'équipements de voisinage aussi bien que de grand rayonnement doit contribuer à donner une impulsion du renouveau économique de l'Est de Paris.

L'action générale en faveur des activités comporte les principales interventions suivantes :

6.1. En ce qui concerne les activités tertiaires :

a) La réalisation de plus de 300 000m² de bureaux nouveaux

La relance de la construction de nouveaux locaux pour les bureaux apparaît comme une nécessité face à une pénurie de plus en plus nette et à la quasi disparition de ce type de réalisation dans Paris depuis 1976.

A l'Est, en particulier, la création de nouveaux programmes de bureaux devrait permettre de limiter, en termes d'emplois, les pertes liées à la régression continue des effectifs du secteur "secondaire" et contribuer ainsi au maintien d'un certain équilibre des fonctions urbaines. Ce choix implique toutefois que l'attitude de l'Etat en ce qui concerne la politique menée jusqu'à présent face au problème de l'agrément de la redevance soit assouplie ; la Ville de Paris, pour sa part, se dotera des moyens réglementaires nécessaires (C.O.S.) pour la mise en oeuvre des programmes envisagés.

- . Parmi les opérations qui doivent être réalisées dans les prochaines années, il faut naturellement mentionner le projet du Ministère des Finances (dont une des répercussions sera sans doute de libérer des surfaces de bureaux, au centre même de Paris). Cette opération occupera dans un premier temps, celui de la durée du plan-programme à titre de "tiroir", la presque totalité des surfaces de bureaux prévues dans la Z.A.C. Gare de Lyon-Bercy.

- . Indépendamment de ce grand projet et de la réalisation conjointe de certains services S.N.C.F. dans la Z.A.C. Lyon-Bercy, le plan-programme prévoit sur l'ensemble de l'Est de Paris la création de près de 240 000 m² de bureaux, auxquels s'ajouteraient 80 000 m² environ de réalisations complémentaires pour lesquelles des études d'implantation et des négociations préliminaires ont été engagées et devraient être menées à terme durant les cinq prochaines années.

Les localisations de ces différentes opérations ont été recherchées dans toute la mesure du possible à proximité immédiate des grands pôles de transports en commun et conformément au Schéma Directeur approuvé de Paris.

- Aux abords des gares de Lyon et d'Austerlitz :

A terme (et sans le Ministère des Finances), près de 140 000 m² de locaux neufs seraient réalisés dont un programme destiné notamment au relogement de bureaux des services municipaux dans l'îlot Diderot-Mazas.

Cet important ensemble pourrait être complété ultérieurement par des réalisations dont les études seront engagées dans le cadre du plan-programme, sur l'îlot Sauvage (quai d'Austerlitz) et sur les terrains de la Gare de Tolbiac.

- Au Nord-Est, aux abords de la place de Stalingrad :

Bien desservies par le réseau du métropolitain, deux opérations de moyenne importance (30 000 m² au total), seront réalisées d'une part, dans le cadre du réaménagement de l'îlot Armand Carrel et, d'autre part, à l'occasion de la rénovation de l'îlot situé face au canal Saint-Martin, entre le quai de Jemmapes et le boulevard de la Villette.

- . Il doit s'ajouter à ces opérations majeures, toute une série de réalisations plus ponctuelles dans le cadre des Z.A.C. en cours ou prévues qui doivent comporter, à chaque fois que cela se révèle possible et souhaitable un petit programme d'activités tertiaires aussi bien que d'activités industrielles et artisanales afin d'assurer la diversité des fonctions et des modes d'occupation de l'espace qui forment l'une des caractéristiques précieuses mais menacées de l'Est de Paris.

b) Le développement des activités commerciales

L'ensemble des opérations d'aménagement et de construction prévues par le plan-programme devrait permettre la création d'un chiffre notable de locaux commerciaux nouveaux.

Ces surfaces devront être localisées pour l'essentiel dans les rez-de-chaussée d'immeubles, afin non seulement d'offrir des commodités accrues aux habitants dans leur vie quotidienne, mais également de contribuer, par la présence de commerces au pied des bâtiments, à l'animation des rues et à l'agrément du cadre de vie des habitants.

c) Le renforcement des capacités d'accueil hôtelières

L'Est de Paris reste dans ce domaine particulièrement mal et faiblement équipé. Il est donc apparu indispensable, en fonction de la réalisation engagée ou envisagée de très grands équipements attractifs (la Villette ; Palais Omnisports de Bercy etc...) ou de pôles importants de bureaux de prévoir des possibilités d'accueil pour de nouveaux équipements hôteliers.

Deux sites paraissent devoir être privilégiés :

- les abords de la Villette (rue de Flandre, Manin-Jaurès et quai de l'Oise, où la construction d'un projet est sur le point d'être engagée) ;
- le secteur Gare de Lyon-Bercy avec trois nouveaux établissements prévus dans les opérations Gare de Lyon-Bercy, Chalon et à proximité immédiate du Palais Omnisports de Paris Bercy ;
- un autre établissement pourrait être réalisé dans le cadre du réaménagement de la Gare d'Austerlitz.

6.2. La poursuite des actions en faveur des activités industrielles et artisanales

Afin de préserver les équilibres socio-économiques de la capitale face à la disparition progressive des emplois de fabrication plus particulièrement marquée dans les quartiers de l'Est où leur représentation était et reste, dans une certaine mesure, importante ; la Ville de Paris a entrepris la réalisation de plusieurs opérations, destinées au maintien des activités industrielles et

artisanales. La Ville en prenant l'initiative de ces interventions soutient, de plus, les activités en ne réclamant aucune charge foncière pour l'utilisation du sol destinée à ce type d'entreprises.

La plus importante de ces opérations est celle des Gazomètres (Cap 18) qui a déjà permis de mettre à la disposition des entreprises plus de 22 000 m² de locaux modernes et fonctionnels.

Dans le cadre du plan-programme les tranches ultérieures de cette opération seront engagées (pour 37 000m²), dont une, tout prochainement.

S'agissant des interventions nouvelles,

soit sous forme de zones d'activités, soit sous forme d'immeubles industriels, le plan-programme prévoit la construction de plus de 200 000 m² de planchers nouveaux.

- Les deux programmes les plus importants sont situés pratiquement en vis à vis de part et d'autre de la Seine à l'extrême Sud-Est des 12^e et 13^e arrondissements :

La ZAC Tolbiac-Masséna (13^e) dont la procédure est largement engagée et qui va permettre la création de 55 000m² de planchers pour les activités industrielles et artisanales, organisés selon un schéma sensiblement identique à celui mis en place aux gazomètres.

Dans le 12^e arrondissement, la restructuration des entrepôts viti-vinicoles sur les terrains Sud-Est de Bercy qui nécessitera probablement la création de plus de 60 000m² de planchers nouveaux.

- Hormis ces deux opérations majeures, il convient de rappeler que les différentes ZAC en cours de réalisation dans l'Est vont permettre la construction, dans des délais rapprochés, de près de 20 000m² de locaux neufs.
- Par ailleurs, dans la majeure partie des opérations à lancer inscrites au plan-programme, il est prévu la construction d'immeubles industriels de dimensions pouvant aller de (2 000 à 10 000m²) destinés à faciliter non seulement le relogement des entreprises concernées par les aménagements et mais encore l'accueil de nouvelles activités.

7/ ENTREPRENDRE QUELQUES REALISATIONS MAJEURES POUR LA CIRCULATION ET LES DEPLACEMENTS :

La politique générale des transports dans l'Est de Paris est évidemment partie intégrante d'une action d'ensemble à l'échelle de la ville et de l'agglomération ; c'est pourquoi le plan-programme tel qu'il a été précédemment défini ne peut qu'évoquer tout un ensemble d'investissements essentiels figurant au Schéma Directeur mais qui débordent très largement ses objectifs précis et son échéancier :

- déviation de la ligne n° 5 du métro de manière à la raccorder au complexe de transports de la Gare de Lyon ;
- prolongement de la ligne n° 10 du métro et de la ligne n° 5 vers le Sud afin d'améliorer la desserte d'une "zone d'ombre" dans le réseau des transports en commun tel qu'il dessert aujourd'hui une large partie du 13^e arrondissement.
- remise en service, avec toutes les protections requises vis-à-vis de l'environnement, de la Petite Ceinture.

Symétriquement l'amélioration indispensable de la desserte de l'Est de Paris par les lignes d'autobus relève de tout un ensemble de mesures de détail que le plan-programme ne peut naturellement pas définir.

Ces volontés sont simplement réaffirmées : les premières relèvent du plan de transport de la Région Ile-de-France ; les secondes de mises au point successives à mesure que s'enclencheront les diverses opérations tendant à la transformation de l'Est de Paris.

Dans le cadre ainsi défini, le plan-programme de l'Est de Paris propose cependant d'entreprendre toute une série d'actions :

a) La liaison des deux rives de la Seine :

Il a été suffisamment dit et répété que la capitale s'est constituée, ordonnée en fonction de son fleuve pour ne pas chercher à combattre la complète coupure qui, dans la partie Est de Paris, sépare les quartiers riverains du 13^e et du 12^e arrondissement ; ouvrir ces ensembles urbains vers la Seine, les rapprocher, les souder malgré tous les obstacles est un grand thème de la remise en valeur de cette partie de la Ville. Les opérations d'urbanisme précédemment décrites en sont le principal moyen, puisqu'elles tendent à résorber les grandes cicatrices du réseau ferré, de l'occupation portuaire et de "zones-tampons" particulièrement dégradées.

Mais il faut de ce fait même, assurer de meilleures conditions de circulation transversale entre l'une et l'autre de ces rives. L'ampleur des interventions envisagées dans ce secteur (Palais Omnisports ; Ministère des Finances ; parc de Bercy ; aménagements des abords de Bercy, de Reuilly, de Chalon, de Chevaleret, de Tolbiac etc...) suppose certainement l'amélioration du franchissement de la Seine par les flux de circulation automobile.

Deux grands ouvrages destinés à favoriser ces déplacements de rocade sont par conséquent à engager :

- un nouveau pont dédoublant l'actuel pont d'Austerlitz et qui impliquera une restructuration de la Gare d'Austerlitz de manière à rejoindre le boulevard Saint-Marcel ;
- un élargissement du pont de Bercy, faisant suite à celui qui a déjà été réalisé boulevard de Bercy en bordure du Palais Omnisports.

Il semble difficilement concevable de mener à bien tout le réaménagement de ce secteur si ces ouvrages majeurs qui feront naturellement place à la circulation des piétons ne pouvaient être engagés, si ce n'est achevés.

A l'occasion de ces ouvrages, une très bonne liaison, par un moyen de transport "hectométrique" devra être assurée entre la Gare d'Austerlitz et la Gare de Lyon.

b) Les axes de sortie de Paris au Nord-Est :

- L'aménagement de la rue de Flandre, conçu de manière à améliorer l'environnement urbain des riverains avec des plantations, de petites places, un traitement plus sensible et plus attentif de l'espace public, est l'une des intentions majeures de la Ville. L'élargissement de la voie déjà réalisé aux deux tiers devra être achevé, la mise à double sens de cet axe de circulation sera donc possible, et, de ce fait, la réduction du trafic automobile de transit le long du Bassin de la Villette, permettra de donner toute sa force à la politique de mise en valeur de ce site exceptionnel.
- L'élargissement du pont d'Aubervilliers qui conditionne dans une certaine mesure, l'amélioration des accès vers la zone industrielle et artisanale des Gazomètres, ainsi que vers l'opération Gare de l'Evangile, forme une seconde réalisation indispensable.

c) Le désenclavement du secteur de Bercy :

Trois interventions viendront compléter la construction déjà évoquée de ponts sur la Seine :

- l'élargissement de la voie radiale Bercy, au débouché de l'échangeur de Bercy, sous le pont National - élargissement très souhaitable pour la circulation générale et facilitant la future desserte des nouveaux entrepôts viti-vinicoles ;
- le traitement du carrefour Proudhon-Charenton, de manière à mieux assurer la liaison de Bercy vers le reste du 12^e arrondissement ;
- l'élargissement des rues de Bercy et de Pommard dans le prolongement des travaux déjà réalisés face au Palais Omnisports.

Par ailleurs, tout le dispositif déjà approuvé à l'occasion de la Z.A.C. Chalon, sera mis en place et permettra d'améliorer considérablement les conditions de desserte et de fonctionnement de la Gare de Lyon en liaison notamment avec le rôle accru que lui confère le T.G.V.

d) Des voies nouvelles dans les nouveaux quartiers :

La plupart des opérations d'urbanisme qui seront entreprises dans l'Est de Paris s'accompagneront de la création de quelques éléments de voirie reliant les quartiers à construire au reste de la ville, en prolongement, le plus souvent, du réseau des rues existantes, ou en y apportant l'innovation de certains tracés et de volontés originales de recomposition du site.

e) Les opérations locales :

Le plan-programme de l'Est de Paris ne peut, bien entendu, en dresser la liste qui sera d'ailleurs dépendante des engagements annuels de la Ville au travers de son budget. Deux réfections d'ouvrages notamment sont prévues, le Pont de la rue de Tolbiac sur les voies S.N.C.F. et le pont A. Rozier. De même la restauration du pont de la rue Caulaincourt sera étudié.

Plus généralement, il peut simplement réaffirmer certains objectifs

- l'aménagement des carrefours à l'occasion de plans de circulation qui concerneront notamment la régulation des feux ;
- la réfection de chaussées ;
- l'organisation et la réglementation au stationnement. ./.

8/ ASSURER LA MODERNISATION ET LE REDEPLOIEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX :

La refonte des conditions actuelles de l'occupation des sols dans la partie Est de Paris concerne de très nombreux services publics et en particulier ceux de la S.N.C.F. Il serait naturellement peu admissible que la Ville de Paris, qui occupe elle-même de nombreux terrains plus ou moins bien utilisés, ne prenne pas part à cette action d'ensemble qu'elle souhaite et qu'elle détermine. Il ne s'agit évidemment pas -tout au contraire- de négliger les problèmes très concrets, très importants pour la vie des parisiens, qui s'attachent à des services de chaque jour, du point de vue de l'occupation de la voirie, de la propreté des rues, de l'entretien des jardins et des squares et qui réclament, à l'évidence, la présence de certains équipements.

Mais il faut aussi convenir que les conditions actuelles d'implantation de ces antennes de ces ateliers, de ces sections locales sont parfois assez discutables et se traduisent, avec - en chaque occasion de très bonnes raisons- par une utilisation pas toujours satisfaisante d'un espace public particulièrement précieux.

Le plan-programme de l'Est de Paris propose par conséquent -et comme il est naturel- d'engager les services municipaux dans la politique de mise en valeur de cette partie de la capitale afin, tout à la fois de permettre une meilleure utilisation de certaines emprises domaniales et d'améliorer les conditions de fonctionnement et de travail de plusieurs services.

Les actions proposées sont les suivantes :

a) La réhabilitation des Mairies d'arrondissement compte tenu de leurs nouvelles fonctions et missions avec un effort concernant le traitement de l'espace public qui les environne.

b) La restructuration de services techniques municipaux et leur réimplantation sur de nouveaux emplacements

En effet, dans le cadre du plan-programme, différentes opérations d'aménagement en faveur de l'habitat ou des équipements impliquent la libération d'emprises municipales actuellement occupées par des services. Ceux-ci sont localisés, très souvent, dans des installations anciennes, peu denses, alors même que ces terrains, de par leurs situations, mériteraient d'être utilisés à d'autres fins.

Afin de pouvoir procéder à la réutilisation de son patrimoine foncier, la Municipalité doit engager une série de mouvements pour redéployer certains de ses services territoriaux. Toutefois ce remaniement doit s'effectuer dans des conditions telles que la bonne marche des services locaux ne soit pas mise en cause et que, de plus, leur modernisation participe à l'ensemble des actions entreprises en faveur de l'Est de Paris.

- Dans le cadre de la mise en valeur du Bassin de la Villette le Service des Canaux et Dérivations de la Ville devrait libérer, pour l'essentiel, les emprises occupées sur les berges du bassin et aux abords de la place de Stalingrad. La plus grande partie des installations existantes pourrait être relogée sur le terrain municipal, faiblement occupé par une usine de pompage, situé à l'angle de la rue de Soissons et du quai de la Seine.

Par ailleurs, comme il a été indiqué, le transfert de la Gare routière internationale de la place de Stalingrad, nécessaire pour compléter la mise en valeur du bassin aux abords de la rotonde de Ledoux, est prévu Avenue de la porte de la Villette, à proximité du boulevard périphérique.

- La seconde phase de l'opération d'aménagement Manin-Jaurès inclut dans son périmètre les installations de l'Atelier des Egouts de la rue Delesseux dont le transfert sera réalisé sur un terrain situé au 192-212 rue d'Aubervilliers (19^e). Cette opération implique également la libération du terrain de 12 000 m² situé au 168 avenue Jean-Jaurès occupé par un dépôt d'autobus de la R.A.T.P., dont le relogement est proposé sur le terrain municipal du Dépôt des Fontes au 224 Bld Mac Donald. Les installations de ce dernier doivent être transférées sur les emprises de la Ville de Paris au Cornillon Landy.
- L'opération de la rue Duranti (11^e) serait rendue possible par le relogement du Service des achats et du matériel Bd Mac Donald, sur le terrain du Dépôt des Fontes déjà cité.
- Le réaménagement des terrains appartenant à la Ville dans l'îlot Diderot Mazas sur lesquels un programme comportant des bureaux, - dont une partie serait destinée à des services municipaux - ainsi que les logements et une crèche, est projeté. Cette opération nécessite toutefois le relogement des engins de collecte des Services de la Propreté qui pourrait avoir lieu sur un terrain que la Municipalité prévoit d'acquérir rue Bruneseau.

- L'opération "Chateau des Rentiers" qui prévoit la réutilisation de divers terrains affectés à des services municipaux (B.A.S., D.S.I.C., Direction de l'Architecture) nécessiterait une restructuration des installations du B.A.S. et des locaux de la Direction de l'Architecture ainsi que le déménagement du garage des T.A.M. soit vers le terrain de la rue Bruneseau déjà cité, soit dans un garage, rue de Lagny.

- Enfin, le plan programme prévoit qu'en liaison avec la mise en valeur des berges de la Seine, des études seront engagées sur l'îlot Sauvage -situé entre le quai d'Austerlitz et le faisceau ferré du réseau Sud-Ouest- afin d'examiner les possibilités de réaménagement de cet espace en fonction de l'existence d'un vaste terrain municipal de 11 000 m², occupé par des bâtiments bas abritant des installations du Service Technique des Eaux (station de pompage).

III - L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE QUOTIDIEN DES HABITANTS DE
L'EST DE PARIS

Les opérations d'urbanisme constituent très certainement l'action la plus essentielle qui puisse être conduite pour la remise en valeur de l'Est de Paris dans une perspective d'ensemble et à une échéance de cinq, dix ou quinze années.

Mais ces interventions volontaires, ponctuelles, sur tel ou tel secteur de l'Est de Paris devront s'inscrire sur la toile de fond d'une politique d'ensemble, très générale, peu "individualisable" sous la forme d'opérations précises, mais qui devront être conduites avec une particulière volonté pour l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants de l'Est de Paris.

A cet égard, le plan-programme de l'Est de Paris ne peut qu'énoncer des axes de travail ; il ne relève pas d'un tel document -ce serait absurde- d'en détailler par avance les points d'application.

Six grands thèmes doivent ordonner la politique de la Municipalité

- la sécurité et l'éclairage ;
- l'entretien et la propreté ;
- l'animation culturelle et sociale des quartiers ;
- la lutte contre le bruit ;
- l'amélioration de la qualité de certains services publics ;
- le réaménagement des rues et des trottoirs.

1/ Les mesures destinées à assurer une meilleure sécurité dans certaines parties de l'Est de Paris sont évidemment indispensables.

Elles ne relèvent pas à proprement parler du plan-programme de l'Est de Paris. Elles appartiennent principalement au champ de compétence de l'Etat et de la Préfecture de Police.

Cependant, l'organisation nouvelle des opérations d'urbanisme et la définition des projets à entreprendre sont conçues de manière à éviter de générer, de provoquer des situations difficiles telles que la Ville de Paris, comme d'ailleurs beaucoup d'autres grandes villes de France, en connaît dans plusieurs de ses quartiers.

Au-delà de cette démarche fondamentale, quelques opérations précises sont mentionnées au plan-programme de l'Est de Paris.

- A l'occasion des opérations d'urbanisme précédemment définies, des possibilités d'implantation seront proposées à la Préfecture de Police pour que soient créés des commissariats ou des postes locaux de police.
- L'effort entrepris par la Ville pour la surveillance des espaces publics clos, et notamment les parcs, les jardins et les squares, sera poursuivi, afin d'assurer la tranquillité des personnes, des mères de familles et de leurs enfants.
- Le renforcement de l'éclairage public, particulièrement important pour l'agrément des habitants, répond, dans le cadre du plan-programme, au souci majeur d'améliorer la sécurité.

L'accent sera mis sur les secteurs actuellement les moins bien équipés de même que sur certains axes de l'Est mis en valeur ou dans le cadre des opérations d'embellissement de l'espace public, prévues au plan-programme.

Sur le plan technique le principe d'un éclairage à deux niveaux (déjà expérimenté), l'un assurant l'ambiance générale, l'autre plus spécifiquement orienté vers les trottoirs et la sécurité des piétons pourrait être développé .

2/ Les mesures en faveur de l'entretien et de la propreté :

Les aménagements et les efforts qui seront consentis dans le cadre du plan-programme pour la création ou la mise en valeur des espaces publics de l'Est de Paris perdraient la plus grande partie de leur effet s'ils n'étaient accompagnés de mesures d'entretien.

Dans ce domaine, il serait illusoire de croire que seule l'action publique est à même d'assurer une propreté et un entretien convenables des espaces publics. Au cours des dernières années, à l'analyse des moyens mis en oeuvre, force est de constater que si certains quartiers centraux, du fait de leur caractère particulier et de leur fréquentation nécessitent des moyens de propreté plus importants que les quartiers périphériques, les arrondissements de l'Est, comparés à ceux de l'Ouest ne sont pas défavorisés aujourd'hui en termes d'effectifs et de matériel mis en oeuvre.

Les différences qui peuvent être objectivement constatées dans le domaine de la propreté résultent surtout de tout un ensemble de déséquilibres dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, de la qualité, de la voirie et des habitudes des habitants. En outre, dans certaines "poches d'insalubrité", de très grands efforts de propreté, s'ils sont indispensables, ne pouvaient avoir qu'un effet limité compte tenu du caractère très dégradé de l'environnement.

Les actions entreprises dans le cadre du plan-programme permettent d'espérer une amélioration d'ensemble des conditions dans lesquelles ce problème essentiel pour l'image de Paris se poserait et pourra être traité. Afin d'accentuer ce renversement de situation, un accent particulier sera placé sur toutes actions d'accompagnement des interventions d'urbanisme lorsqu'elles seront en voie d'achèvement.

. La réorganisation de certains moyens spécifiques :

- une répartition qui favorise l'Est, dans la mesure du possible -c'est-à-dire, sans pour autant délaisser le reste de Paris-, en ce qui concerne la répartition du personnel municipal ;
- une plus forte concentration de l'action des équipes mobiles (d'ailleurs implantées à la Porte des Lilas) sur les arrondissements de l'Est, où les "accidents de propreté" sont beaucoup plus nombreux que dans les arrondissements de l'Ouest ;

- une organisation qui donne aux équipes d'entretien un caractère très "maniabale" et proche du terrain, en développant la 'territorialisation' des services de la propreté à l'Est de Paris, et en leur offrant autant que possible les locaux nécessaires notamment aux petits engins, afin d'en accroître l'efficacité ;
- un meilleur entretien des canaux, qui complètera l'action de mise en valeur du bassin de la Villette et du site des différents canaux de l'Est ; pour cela, deux interventions, plus techniques seront entreprises : la mise en souterrain du poste de transformation du Port de plaisance de l'Arsenal et l'amélioration du nettoyage des plans d'eau à l'aide d'engins mécaniques.

. L'appel à une participation active du public :

à cette fin, seront entreprises :

- la multiplication et l'implantation sur des localisations, les plus intéressantes possibles du matériel et du mobilier mis à la disposition du public (corbeilles...). A ce propos, les moyens déjà mis en oeuvre pour un traitement plus économique des ordures ménagères, plus appropriés aux temps actuels, qu'il s'agisse de la collecte sélective du verre, de l'informatisation de la collecte des ordures etc... seront particulièrement développés dans les quartiers de l'Est ;
- différentes actions auprès du public par l'intermédiaire d'interventions prioritaires des inspecteurs de la Propreté sur ces quartiers et surtout, par le biais d'expériences de sensibilisation et de participation du public, en liaison avec les mairies d'arrondissements, accompagnées des campagnes d'information nécessaires.

3/ L'animation culturelle et sociale :

La politique d'ensemble de la Ville doit plus spécifiquement s'appliquer dans l'Est de Paris dans la mesure où ces quartiers concentrent une proportion particulièrement importante de population moins favorisée.

- . Cette action générale sera destinée à tous les publics, mais en particulier à celui des jeunes dont l'importance dans la population de l'Est de Paris est très marquée.

Elle tendra à compléter et développer les structures existantes et à y ajouter toute une série d'actions d'animation dont le plan-programme doit naturellement se borner à annoncer l'ambition sans vouloir en décrire par avance le contenu.

A l'Est de Paris, existent dès à présent près d'une dizaine d'équipements (maisons et clubs de jeunes) et à peu près autant d'ateliers d'initiation (cinéma, informatique, bois, instruments de musique, aéronautique...) répartis dans les différents arrondissements.

Plusieurs nouvelles réalisations, soit d'une maison, soit d'un club ou d'un centre de jeunes, sont prévues notamment dans le 12e, le 13e ou le 19e pour compléter le réseau actuel de ces équipements.

- Par ailleurs, dans le cadre des opérations d'urbanisme et d'aménagement définies par le plan-programme, des équipements seront prévus afin de répondre à tout un ensemble de besoins, notamment en ce qui concerne la petite enfance et les personnes âgées.

La construction d'ensembles de logements ou de résidences et de clubs pour le 3e âge est prévue. Plusieurs projets permettant la réalisation de quelques foyers de transit ou de travailleurs migrants, malgré une volonté d'en assurer une meilleure répartition sur l'ensemble de la capitale, seront encore entrepris.

- Enfin, les conditions d'accueil de certains équipements qu'il convient de reconsidérer pour l'ensemble de Paris (par exemple les classes de solfège ou d'instrument ou les expériences d'animation musicale) devraient être étudiées en priorité pour l'Est de Paris.

Ces actions seront accompagnées d'un développement des ateliers d'expression culturelle et de voisinage (A.D.A.C.) sous la forme très pragmatique très souple et très efficace, nécessitant relativement peu de moyens qui a été la leur au cours des récentes années.

Les arrondissements de l'Est sont déjà pourvus de ce type d'ateliers que la Municipalité a souhaité multiplier au cours des dernières années, puisque 87 ateliers y ont été ouverts.

La création de nouveaux équipements sera poursuivie, à l'occasion notamment des opérations nouvelles d'urbanisme.

Certains projets sont déjà très avancés : rue de la Chapelle ; Lycée Technique de la rue Béliard où des ateliers d'expression dramatique, de radio amateur, de modelage, d'informatique, etc... accueilleront des jeunes scolaires et des personnes de l'extérieur.

De nouveaux lieux seront recherchés pour monter des ateliers d'artisanat (par exemple aux abords de Bercy , de Tolbiac ou de La Villette).

4/ La lutte contre le bruit :

Il ne convient pas dans le cadre du plan-programme de développer un chapitre complet des mesures de lutte contre le bruit qui s'appliqueraient d'ailleurs à l'ensemble de Paris, qu'il s'agisse des bruits de voisinage, des nuisances dues aux installations commerciales ou industrielles, ou de celles liées aux transports routiers ou ferrés.

L'accent doit cependant être placé sur deux points :

- . Les traitements envisagés pour réduire les nuisances dues à la circulation trouveront dans l'Est, une application exemplaire, dans la mesure, d'ailleurs, où une partie de la ville n'a peut-être pas fait l'objet au cours de la période ancienne d'une attention tout à fait satisfaisante. Indépendamment des améliorations apportées par les aménagements d'espaces publics et du cadre bâti, et tout particulièrement par la pose de nouveaux revêtements de chaussées, un programme d'actions de plus grande ampleur a été engagé aux abords du boulevard périphérique et devra être poursuivi.

Parmi les protections prévues, dont certaines restent à l'étude, la mise en place des écrans suivants peut dès à présent être mentionnée :

- au nord de la porte de Bagnolet, à la hauteur de la rue Le Vau ;
- face au groupe scolaire Maryse Hiltz (20e) ;
- aux abords de la rue Charles Hermitte (18e) ;
- à proximité de l'école de la rue de la Marseillaise (19e) ;

ainsi qu'un dispositif de protection acoustique à la hauteur de l'avenue du Général Laperrine.

- réfection des chaussées ;
- plantations d'alignement ;
- meilleure organisation du stationnement, en particulier pour les "deux roues" ;
- redistribution du mobilier urbain et plus grande clarté de la signalisation ;
- éclairage.

Il n'est évidemment pas possible de décrire plus complètement et de détailler plus avant les actions qui peuvent avoir lieu dans l'Est de Paris en faveur de son développement et de sa mise en valeur, notamment dans tout le domaine de l'animation sociale et culturelle : par définition, ces actions ne peuvent être encadrées ni mentionnées par un plan-programme. Celui-ci ne peut que se borner à définir une intention d'ensemble dont les objectifs sont clairs. Il va de soi que les chemins pour les atteindre sont multiples et variés et ne se prêtent heureusement pas à une autre présentation que celle d'un ensemble d'orientations et d'indications non exhaustives.

CONCLUSION

La mise en oeuvre du plan-programme de l'Est de Paris

Le document présenté est d'une particulière ambition. Si on le résumait en quelques chiffres, au risque d'en atténuer l'aspect qualitatif qui est pourtant essentiel, il porte sur la réalisation, en ordre de grandeur, de 20 000 logements neufs, auxquels s'ajouteront des constructions nouvelles dans le cadre des actions de réhabilitation, de 40 hectares d'espaces verts, de 300 000 m² de bureaux, de 200 000 m² de locaux industriels, de 300 classes maternelles et élémentaires, de cinq établissements du second degré, d'une trentaine de crèches, de quatre piscines, d'une quinzaine de gymnases, de 45 000 m² de terrains de sports, de quatre conservatoires, de 30 kilomètres d'axes réaménagés, de 20 hectares reconquis en bordure des plans d'eau, de deux ponts sur la Seine...

Ainsi résumé, il pourrait n'apparaître que comme un catalogue de bonnes intentions irréalistes. Ce n'est évidemment pas dans cet esprit que le plan-programme de l'Est de Paris a été élaboré, mais, comme sa dénomination même l'indique, avec le désir d'en faire une charte d'actions concrète engageant la Municipalité.

Sans entrer dans le détail des éléments de ce dossier sur le plan financier, quelques observations essentielles devront être faites au terme de cette présentation.

1. D'un point de vue foncier, les principales opérations d'urbanisme présentées couvrent de l'ordre de 135 hectares. Sur ce total, 55 hectares environ (soit 40 %) sont dès à présent la propriété domaniale de la Ville ou de celle de sociétés de construction qui lui sont liées. Plus du tiers des terrains relève de grandes collectivités publiques (surtout S.N.C.F.). Les négociations ont été très largement avancées afin d'aboutir à la libération de ces emprises de leur affectation actuelle. Ainsi, les acquisitions plus difficiles portant sur des parcelles de taille réduite appartenant à des propriétaires privés ne représentent-elles qu'à peine 30 % des emprises concernées par le plan-programme de l'Est de Paris.

Bien évidemment les interventions plus diffuses destinées à la réhabilitation de certains immeubles voire de certains appartements ne peuvent faire l'objet d'un calcul de surfaces aussi précis. C'est bien l'impact foncier principal du plan-programme de l'Est de Paris qui est ici mesuré.

Ainsi, le plan-programme de l'Est de Paris a pour objet, et pour effet, de définir à l'action de la Ville au cours des toutes prochaines années l'une de ses lignes de force et l'un des principaux cadres de ses multiples interventions.

Même s'il est clair que l'Est de Paris ne doit pas être dissocié du reste de la ville, même s'il est évident que beaucoup de quartiers de l'ouest posent des problèmes comparables ou souffrent des mêmes handicaps, il n'en reste pas moins qu'une action d'urbanisme volontaire et globale est particulièrement légitime et nécessaire sur cette partie longtemps déshéritée de Paris.

Le Maire de Paris

Pour le Maire de Paris et par délégation
Le premier Adjoint

Signé : Jean TIBERI

PLAN D'ENSEMBLE

PLANS ANNEXES

LOGEMENTS





ESPACES PUBLICS

EQUIPEMENTS

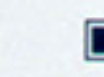
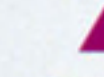
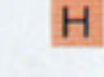
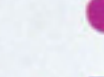
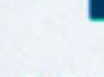
ACTIVITES

PLAN PROGRAMME DE L'EST DE PARIS

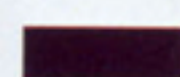

ESPACES PUBLICS

-  mise en valeur de la Seine et des canaux
-  aménagement de voirie
-  traitement de grands axes urbains
-  réalisation de parcs et jardins


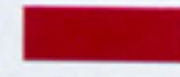

EQUIPEMENTS - principales réalisations

-  mairie d'arrondissement (réaménagements)
-  culturel
-  sanitaire et social
-  scolaire
-  sportif


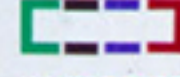


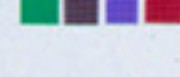
LOGEMENTS


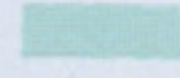
-  programme à dominante de construction ou de rénovation
-  programme de réhabilitation

ACTIVITES

-  industrie ou artisanat
-  bureau ou équipement tertiaire
-  services municipaux et autres services techniques

principaux secteurs d'intervention

-  opération
-  en cours de réalisation
-  engagée au stade des procédures
-  nouvelle à lancer
-  nouvelle à étudier

-  projet de l'Etat
-  principaux espaces verts, terrains de sports, cimetières existants

